

CA_DEL260210_1

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le Budget Primitif est l'acte juridique qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du C.C.A.S. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants et il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Son vote doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant les orientations budgétaires, qui a eu lieu lors de la séance du conseil du 11 décembre 2025.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière sincère et doivent être équilibrées toutes sections confondues. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont également respectivement votées en équilibre.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le projet de budget primitif proposé pour l'année 2026 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 738 610 €	1 738 610 €
Section d'investissement	20 757 €	20 757 €

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget primitif 2026 joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
15 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

Conseil d'administration du 10 février 2026



2026

SOMMAIRE

I.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	Les recettes de fonctionnement	4
a.	Atténuation de charges	4
b.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
c.	Subventions et Participations	4
d.	Autres produits de gestion courante	5
e.	Résultat reporté de fonctionnement	5
2.	Les dépenses de fonctionnement	5
a.	Les charges de personnel	5
b.	Les charges à caractère général	6
c.	Les autres charges de gestion courante	6
d.	Les charges exceptionnelles et provisions	6
e.	Opérations d'ordre de transfert	6
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
1.	Les recettes d'investissement	7
2.	Les dépenses d'investissement	7
IV.	Projets 2026	8
1.	CCAS	8
2.	Service Social	8
3.	Service Senior	8
4.	Service Santé	9
5.	Programme de Réussite Educative (PRE)	9

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 s'élève à 1 759 367 €, dont 20 757 € en section d'investissement et 1 738 610 € en fonctionnement.



PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2026					
FONCTIONNEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		FONCTIONNEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	1 725 153 €		Recettes réelles	1 732 610,00 €
	Dépenses d'ordre	13 457,00 €		Recettes d'ordre	6 000,00 €
	TOTAL	1 738 610,00 €		TOTAL	1 738 610,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		INVESTISSEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	14 757,00 €		Recettes réelles	7 300,00 €
	Dépenses d'ordre	6 000,00 €		Recettes d'ordre	13 457,00 €
	TOTAL	20 757,00 €		TOTAL	20 757,00 €
TOTAL DU BUDGET		1 759 367,00 €	TOTAL DU BUDGET		1 759 367,00 €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES								
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + DM 2024	BP +DM 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 2025 / BP 2026
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	6 400,00 €	6,67% 400,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	207 235 €	197 000 €	182 907 €	-7,15% -14 093,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	1 050 200,00 €	1 301 584,00 €	1 332 945,00 €	1 540 303,00 €	15,56% 207 358,00 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	2 118,00 €	3 860,00 €	3 760,00 €	3 000,00 €	-20,21% -760,00 €
Total des recettes de gestion courante	624 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 513 679,00 €	1 539 705,00 €	1 732 610,00 €	12,53% 192 905,00 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	625 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 513 679,00 €	1 539 705,00 €	1 732 610,00 €	12,53% 192 905,00 €
Amortissements (Chap 042)						15 000,00 €	6 000,00 €	-60,00% -9 000,00 €
Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	-60,00% -9 000,00 €
Résultat reporté fonctionnement (002)	209 459,72 €	179 688,24 €	255 126,67 €	155 083,92 €	165 466,79 €	207 654,20 €	0,00 €	-100,00% -207 654,20 €
Total des recettes de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 993,92 €	1 679 145,79 €	1 762 359,20 €	1 738 610,00 €	-1,35% -23 749,20 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2026 sont en légère diminution (-1.35%) par rapport au budget 2025 (BP+DM), sans le résultat de fonctionnement. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel telles que les indemnités journalières ainsi que la part salariale des tickets restaurants. Il est prévu une recette de 6 400€ en 2026.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités proposées aux personnes âgées... sont estimées à hauteur de 182 907 € pour 2026. La diminution par rapport à 2025 s'explique par l'arrêt du versement au CCAS d'une part des produits des concessions du cimetière par la ville.

c. Subventions et Participations

Subventions inscrites au budget primitif	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP2026
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €	1 112 000 €	1 312 358 €
Etat -PRE	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €	103 000 €	100 000 €	103 000 €
ARS- poste de coordonnateur CLS-CLSM			25 000 €				
CAF - poste de coopérateur CTG			6 000 €				
ANCT- Santé				5 000 €	14 000 €	12 000 €	11 000 €
MLDECA						20 000 €	18 000 €
Etat - ISC					24 500,25 €	15 500 €	24 500 €
Ville Grigny - ISC					4 083,75 €	5 445 €	5 445 €
Caf -ISC						9 000 €	9 000 €
Ville Grigny - CLSM				4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
ARHM - CLSM				4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
ARS- Santé- ESE						10 000 €	10 000 €
ARS- Santé- Médiateur santé						35 000 €	35 000 €
Mutualp						2 000 €	2 000 €
CPTS						2 000 €	2 000 €
CARSAT- voyage seniors					2 000 €	2 000 €	0 €
Total Subventions	450 000 €	490 000 €	721 000 €	956 000 €	1 273 584 €	1 332 945 €	1 540 303 €

Les subventions et participations des partenaires liées à des projets ou des postes sont en augmentation en 2026.

La subvention de la ville vient équilibrer le budget du CCAS : elle est en nette augmentation (+ 200 358€), car l'excédent reporté 2025 n'est pas défini et non inscrit dans le BP 2026.

Les contributions des autres partenaires sont en hausse (+7 000€) par rapport au BP 2025.

d. Autres produits de gestion courante

3 000€ sont inscrits et correspondent aux secours remboursables.

e. Résultat reporté de fonctionnement

Le résultat reporté de fonctionnement n'est pas défini et non inscrit (vote du Compte Administratif en juin 2026).

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES									
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + DM 2024	BP + DM 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 2025/ BP 2026	
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	541 842,00 €	589 921,05 €	520 315,20 €	527 994,00 €	1,48%	7 678,80 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	865 261 €	1 005 610 €	983 219 €	-2,23%	-22 391,00 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	154 248,00 €	216 019,38 €	213 684,00 €	212 940,00 €	-0,35%	-744,00 €
Total des charges de gestion courante	723 974,00 €	828 690,00 €	1 147 726,10 €	1 413 744,92 €	1 671 201,43 €	1 739 609,20 €	1 724 153,00 €	-0,89%	-15 456,20 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	1 944,36 €	2 550,00 €	1 000,00 €	-60,78%	-1 550,00 €
Dotations aux provisions (chap 68)						2 200,00 €		-100,00%	-2 200,00 €
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €						
Total des dépenses réelles de fonctionnement	801 797,10 €	847 393,00 €	1 165 126,67 €	1 414 044,92 €	1 673 145,79 €	1 744 359,20 €	1 725 153,00 €	-1,10%	-19 206,20 €
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	13 457,00 €	-25,24%	-4 543,00 €
Total des dépenses d'ordre	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	13 457,00 €	-25,24%	-4 543,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 765,92 €	1 679 145,79 €	1 762 359,20 €	1 738 610,00 €	-1,35%	-23 749,20 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2026 sont en diminution de -1.35% (soit -23 749€ €) par rapport au budget 2025. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 983 219€, les charges de personnel représentent 56.92% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en baisse par rapport au BP 2025. Cette diminution est principalement due au transfert au chapitre 011 des remplacements pour les agents de portage de repas et de restauration, en intégrant toutefois :

- le poste de médiateur santé en année pleine,
- la hausse des cotisations CNRACL estimée à 3%,
- le renouvellement de l'accueil de deux services civiques sénior à partir de septembre 2026,
- la hausse de la participation de l'employeur à la mutuelle et à la prévoyance,
- l'accueil de deux stagiaires (services social et santé),
- l'accueil d'un alternant pour la réalisation de l'ABS,
- le remplacement de l'agent d'accueil du CCAS sur 2 mois à hauteur d'un mi-temps,
- un complément de 120H pour la coordination du PRE.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2026, 30.61% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 527 994 €. Cette augmentation de 7 678.80 € par rapport au BP 2025, fait suite à un travail conséquent d'économie des dépenses de gestion courante, mais qui se heurte à des augmentations parfois conséquentes, notamment une hausse significative des cotisations d'assurance.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 212 940 € en 2026, soit une stabilisation depuis 2024. Il comprend:

- Les aides facultatives (secours d'urgence, aides au maintien au logement, secours remboursables, aides individuelles du PRE ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Le maintien du montant global des subventions versées aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité : avec un renfort du soutien aux associations aidant les Givordins les plus en difficulté.

d. Les charges exceptionnelles et provisions

Le chapitre 67 concerne les charges exceptionnelles et notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, 1 000€ sont prévus.

e. Opérations d'ordre de transfert

13 457 € de dotations aux amortissements sont prévues en 2026.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES									
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP2026	Ecart BP 2025/BP 2026	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54,00 €	4 300,00 €	7862,96%	4 246,00 €
Subventions d'investissement reçues (chap 13)				80 000,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Produits des cessions (chap 024)				4 500,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Autres immobilisations financières (chap 27)						3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	84 500,00 €	0,00 €	3 054,00 €	7 300,00 €	139,03%	4 246,00 €
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €						
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	13 457,00 €	-25,24%	-4 543,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	13 457,00 €	-25,24%	-4 543,00 €
Résultat reporté Investissement (001)	22 816,38 €	31 007,48 €	46 497,90 €	52 645,27 €	142 531,94 €	69 096,00 €		-100,00%	-69 096,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 678,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	90 150,00 €	20 757,00 €	-76,98%	-69 393,00 €

Sont prévues en recettes d'investissement 2026 pour un total de 20 757 € :

- le FCTVA : estimé à hauteur de 4 300€
- les remboursements de caution dans le cadre des aides facultatives à hauteur de 3 000€
- la dotation aux amortissements, estimée à hauteur de 13 457€.

Le résultat reporté n'est pas inscrit, le compte administratif 2025 n'étant pas arrêté à ce jour.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES									
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP2026	Ecart BP 2025/BP 2026	
Immobilisations incorporelles (chap 20)					6 000,00 €	6 456,38 €		-100,00%	-6 456,38 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)				50 000,00 €					
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700,00 €	53 000,00 €	20 000,00 €	92 866,27 €	82 897,02 €	65 000,00 €	11 457,00 €	-82,37%	-53 543,00 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000,00 €	2 000,00 €	32 297,90 €						
Autres immobilisations financières (chap 27)						3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%	0,00 €
Restes à réaliser					59 634,92 €	693,62 €		-100,00%	-693,62 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	75 150,00 €	14 457,00 €	-80,76%	-60 693,00 €
Amortissements (Chap 040)						15 000,00 €	6 000,00 €	-60,00%	-9 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	-60,00%	-9 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	90 150,00 €	20 457,00 €	-77,31%	-69 693,00 €

Dans les prévisions de dépenses 2026, sont intégrés notamment:

- 1 000 € pour renouveler le parc informatique selon les besoins
- 1 000 € pour fournir du mobilier adapté aux agents et adapter les postes selon les besoins
- 9 457 € pour le remplacement de matériel défaillant (lave-vaisselle, etc..)
- 3 000€ pour le paiement de cautions dans le cadre des aides facultatives.

IV. Projets 2026

1. CCAS

Le budget primitif présenté pour l'année 2026 affirme la volonté du CCAS de Givors de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles.

2. Service Social

En 2026, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue. Ce dernier continue la prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité (hors RSA), souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

Les actions collectives seront orientées en 2026 :

- sur la découverte ou l'appropriation des structures culturelles existantes sur le territoire
- la continuité des ateliers collectifs avec la Casa d'en Hô,
- la tenue d'ateliers sur la précarité énergétique, etc...

En 2025, il a été développé l'accès à l'hygiène par l'ouverture de temps supplémentaires d'accès aux douches situées à la maison de la solidarité (en complément de ceux portés par les Restos du Cœur). Le CCAS fournit des kits hygiène et des serviettes. Le dispositif sera ainsi maintenu en 2026.

Par ailleurs, en 2024, le poste d'ISCG a été internalisé au CCAS. En 2026, continuer à développer les partenariats et asseoir la pérennisation du poste sont les objectifs.

3. Service Senior

Après une réorganisation du service en 2023, le projet 2026 continuera à se déployer autour du bien vieillir : par le développement des actions collectives de prévention, du partenariat et des coopérations internes et externes (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale, aidants,...).

Deux nouveaux jeunes en service civique senior seront recrutés en septembre pour aller à la rencontre des seniors, les informer et recenser leurs besoins, dans la continuité du travail mené en 2025 et début 2026.

Une augmentation de la fréquentation du service de portage de repas a été constatée au cours de l'année 2025.

Pour 2026, il est prévu de contenir le nombre de bénéficiaires en priorisant les nouvelles demandes pour rester à moyens humains constants et de mener une réflexion sur l'ouverture du service aux repas du dimanche.

4. Service Santé

L'année 2026 sera marquée par la co-construction d'un nouveau Contrat Local de Santé (CLS) avec le recrutement d'un stagiaire pour accompagner la démarche ; et le développement du Tiers lieu.

5. Programme de Réussite Educative (PRE)

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2025. Elles visent à assurer les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs du Programme de Réussite Educative de Givors.

Les actions engagées ou pérennisées se poursuivront en 2026.

De plus seront développés en 2026 :

- L'analyse de l'impact du PRE avec le déploiement de la fiche d'impact et la poursuite du travail amorcé avec l'ORS (Observatoire Régional de Santé),
- Renouvellement des actions collectives expérimentées en 2025 : Cap réussite et Apprenti Sage.

CCAS DE GIVORS
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 26691005800012
Poste comptable : 069007

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	102
B3.1 - Etat des provisions constituées	103
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	105
B9 - Etat du personnel	106
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	110
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	111
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	112
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	113

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

21503

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

30150726.00

Informations financières – ratios**Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	80.23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	80.58
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.55
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56.99
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.57
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.68
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.43

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	20 757,00	20 757,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	20 757,00	20 757,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 738 610,00	1 738 610,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 738 610,00	1 738 610,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 759 367,00	1 759 367,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,0
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,0
TOTAL GENERAL			0,0

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 456,38	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	65 693,62	0,00	11 757,00	11 757,00	11 757,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		72 150,00	0,00	11 757,00	11 757,00	11 757,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		75 150,00	0,00	14 757,00	14 757,00	14 757,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

TOTAL	90 150,00	0,00	20 757,00	20 757,00	20 757,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 757,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 054,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 054,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00

TOTAL	21 054,00	0,00	20 757,00	20 757,00	20 757,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 757,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 457,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	520 315,20	0,00	527 994,00	527 994,00	527 994,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 005 610,00	0,00	983 219,00	983 219,00	983 219,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	213 684,00	0,00	212 940,00	212 940,00	212 940,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 739 609,20	0,00	1 724 153,00	1 724 153,00	1 724 153,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 550,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 200,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 744 359,20	0,00	1 725 153,00	1 725 153,00	1 725 153,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00

TOTAL	1 762 359,20	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00	1 738 610,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 738 610,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	6 000,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 000,00	0,00	182 907,00	182 907,00	182 907,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 332 945,00	0,00	1 540 303,00	1 540 303,00	1 540 303,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 760,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 539 705,00	0,00	1 732 610,00	1 732 610,00	1 732 610,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 539 705,00	0,00	1 732 610,00	1 732 610,00	1 732 610,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

TOTAL	1 554 705,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00	1 738 610,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 738 610,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 457,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	6 000,00	6 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	11 757,00	0,00	11 757,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	14 757,00	6 000,00	20 757,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 757,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	527 994,00		527 994,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	983 219,00		983 219,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	212 940,00	0,00	212 940,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	13 457,00	13 457,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	1 725 153,00	13 457,00	1 738 610,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 738 610,00
--	---------------------

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 300,00	0,00	4 300,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00
28 Amortissement des immobilisations		13 457,00	13 457,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	7 300,00	13 457,00	20 757,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 757,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	6 400,00		6 400,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	182 907,00		182 907,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	1 540 303,00		1 540 303,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	3 000,00	0,00	3 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	6 000,00	6 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	1 732 610,00	6 000,00	1 738 610,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 738 610,00
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	90 150,00	0,00	0,00	20 757,00	20 757,00	0,00	20 757,00	20 757,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 456,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	65 693,62	0,00	0,00	11 757,00	11 757,00	0,00	11 757,00	11 757,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	72 150,00	0,00	0,00	11 757,00	11 757,00	0,00	11 757,00	11 757,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	75 150,00	0,00	0,00	14 757,00	14 757,00	0,00	14 757,00	14 757,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	15 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								20 757,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 054,00	0,00	20 757,00	20 757,00	20 757,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 054,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 054,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)**0,00****Affectation au compte 1068 (8)****0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					20 757,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		90 150,00	0,00	0,00	20 757,00	20 757,00	0,00	20 757,00	20 757,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 456,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 456,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 693,62	0,00	0,00	11 757,00	11 757,00	0,00	11 757,00	11 757,00
21351	Bâtiments publics	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 383,53	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 510,09	0,00		9 757,00	9 757,00	0,00	9 757,00	9 757,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		72 150,00	0,00	0,00	11 757,00	11 757,00	0,00	11 757,00	11 757,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		75 150,00	0,00	0,00	14 757,00	14 757,00	0,00	14 757,00	14 757,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	15 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	15 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	15 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 054,00	0,00	20 757,00	20 757,00	20 757,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
10222	FCTVA	54,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 054,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 054,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 000,00		13 457,00	13 457,00	13 457,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 177,00		800,00	800,00	800,00
281351	Bâtiments publics	61,00		227,00	227,00	227,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00		4 068,00	4 068,00	4 068,00
281838	Autre matériel informatique	6 000,00		3 027,80	3 027,80	3 027,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 090,00		3 495,98	3 495,98	3 495,98

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II			III = I + II
28188	Autres immo. corporelles	2 604,00		1 838,22	1 838,22			1 838,22
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		18 000,00		13 457,00	13 457,00			13 457,00

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

Assemblée

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 762 359,20	0,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00
011	Charges à caractère général (3)	520 315,20	0,00	0,00	527 994,00	527 994,00	0,00	527 994,00	527 994,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 005 610,00	0,00		983 219,00	983 219,00		983 219,00	983 219,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	213 684,00	0,00	0,00	212 940,00	212 940,00	0,00	212 940,00	212 940,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 739 609,20	0,00	0,00	1 724 153,00	1 724 153,00	0,00	1 724 153,00	1 724 153,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 550,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		4 750,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		1 744 359,20	0,00	0,00	1 725 153,00	1 725 153,00	0,00	1 725 153,00	1 725 153,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 000,00			13 457,00	13 457,00		13 457,00	13 457,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		18 000,00			13 457,00	13 457,00		13 457,00	13 457,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

								Envoyé en préfecture le 11/02/2026	
								Reçu en préfecture le 11/02/2026	
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour
								ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE	Information (RAR N-1)
			I			II		dépenses gérées hors AE	Vote)
									III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 738 610,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 554 705,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00	1 738 610,00
013	Atténuations de charges (2)	6 000,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 000,00	0,00	182 907,00	182 907,00	182 907,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 332 945,00	0,00	1 540 303,00	1 540 303,00	1 540 303,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 760,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 539 705,00	0,00	1 732 610,00	1 732 610,00	1 732 610,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 539 705,00	0,00	1 732 610,00	1 732 610,00	1 732 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 738 610,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 762 359,20	0,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00
011	Charges à caractère général (4)	520 315,20	0,00	0,00	527 994,00	527 994,00	0,00	527 994,00	527 994,00
6042	Achats de prestations de services	216 840,20	0,00		223 500,00	223 500,00	0,00	223 500,00	223 500,00
60623	Alimentation	27 300,00	0,00		27 250,00	27 250,00	0,00	27 250,00	27 250,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 782,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60636	Habillement et vêtements de travail	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	108 343,00	0,00		101 425,00	101 425,00	0,00	101 425,00	101 425,00
6132	Locations immobilières	5 050,00	0,00		5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 620,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6161	Multirisques	4 800,00	0,00		11 179,00	11 179,00	0,00	11 179,00	11 179,00
6182	Documentation générale et technique	160,00	0,00		165,00	165,00	0,00	165,00	165,00
6184	Versements à des organismes de formation	747,00	0,00		740,00	740,00	0,00	740,00	740,00
6228	Divers	1 972,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	2 050,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	1 740,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6241	Transports de biens	18,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	9 293,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 600,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6262	Frais de télécommunications	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 400,00	0,00		3 385,00	3 385,00	0,00	3 385,00	3 385,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 005 610,00	0,00		983 219,00	983 219,00		983 219,00	983 219,00
6331	Versement mobilité	11 243,27	0,00		10 993,00	10 993,00		10 993,00	10 993,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	562,29	0,00		550,00	550,00		550,00	550,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 254,96	0,00		12 961,00	12 961,00		12 961,00	12 961,00
64111	Rémunération principale titulaires	426 730,04	0,00		430 502,00	430 502,00		430 502,00	430 502,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 852,05	0,00		5 722,00	5 722,00		5 722,00	5 722,00
64113	NBI	12 315,41	0,00		12 042,00	12 042,00		12 042,00	12 042,00
64118	Autres indemnités	106 225,42	0,00		103 868,00	103 868,00		103 868,00	103 868,00
64131	Rémunérations	104 570,89	0,00		102 250,00	102 250,00		102 250,00	102 250,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 287,84	0,00		3 215,00	3 215,00		3 215,00	3 215,00
64138	Primes et autres indemnités	19 389,02	0,00		18 959,00	18 959,00		18 959,00	18 959,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 182,25	0,00		97 959,00	97 959,00		97 959,00	97 959,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 096,65	0,00		146 765,00	146 765,00		146 765,00	146 765,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 656,38	0,00		4 553,00	4 553,00		4 553,00	4 553,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 990,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 708,53	0,00		1 670,00	1 670,00		1 670,00	1 670,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 045,00	0,00		3 910,00	3 910,00		3 910,00	3 910,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00	0,00		10 800,00	10 800,00		10 800,00	10 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	213 684,00	0,00	0,00	212 940,00	212 940,00	0,00	212 940,00	212 940,00
65133	Secours d'urgence	19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
65134	Aides	5 200,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65138	Autres secours	14 900,00	0,00		14 900,00	14 900,00	0,00	14 900,00	14 900,00
6541	Créances admises en non-valeur	155,00	0,00		155,00	155,00	0,00	155,00	155,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	173 380,00	0,00		173 380,00	173 380,00	0,00	173 380,00	173 380,00
65818	Autres	944,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65888	Autres	5,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de gestion des services		1 739 609,20	0,00	0,00	1 724 153,00	1 724 153,00	0,00	1 724 153,00	1 724 153,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 550,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 550,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		4 750,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		1 744 359,20	0,00	0,00	1 725 153,00	1 725 153,00	0,00	1 725 153,00	1 725 153,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 000,00			13 457,00	13 457,00		13 457,00	13 457,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	18 000,00			13 457,00	13 457,00		13 457,00	13 457,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		18 000,00			13 457,00	13 457,00		13 457,00	13 457,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 554 705,00	0,00	1 738 610,00	1 738 610,00	1 738 610,00
013	Atténuations de charges (3)	6 000,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 000,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 000,00	0,00	182 907,00	182 907,00	182 907,00
7066	Redevances services à caractère social	197 000,00	0,00	182 907,00	182 907,00	182 907,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 332 945,00	0,00	1 540 303,00	1 540 303,00	1 540 303,00
74718	Autres participations Etat	180 500,00	0,00	172 500,00	172 500,00	172 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	9 445,00	0,00	35 445,00	35 445,00	35 445,00
74748	Participation autres communes	1 112 000,00	0,00	1 312 358,00	1 312 358,00	1 312 358,00
74751	Participation GFP de rattachement	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	2 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
747888	Autres	11 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 760,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75888	Autres	3 760,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 539 705,00	0,00	1 732 610,00	1 732 610,00	1 732 610,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 539 705,00	0,00	1 732 610,00	1 732 610,00	1 732 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	10 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		14 757,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		11 757,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		7 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		4 300,00
102	Dotations et fonds d'investissement	4 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	10 757,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 757,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 757,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 757,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.901****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		405,00	620 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 102 830,00	0,00
011	Charges à caractère général	150,00	152 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 100,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	294 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 830,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	255,00	173 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 900,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 288 538,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 072,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 107,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 280 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 965,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 725 153,00
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		527 994,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		983 219,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212 940,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 732 610,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 400,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		182 907,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 540 303,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		405,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	255,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		11 179,00	0,00	0,00	0,00	609 739,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	11 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	165,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 927,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	190 312,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	80 940,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	16 210,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	173 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	405,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 538,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 338,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 918,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 179,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 927,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 312,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 940,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 210,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 538,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 338,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)		Libellé	41 Santé				
			410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires
DEPENSES		0,00	0,00	91 400,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	82 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	11 300,00	294 441,00	800,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	7 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	204 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	78 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	200,00	1 000,00	800,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	173 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	173 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	416 938,00	287 951,00	0,00	0,00	1 102 830,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	219 000,00	0,00	0,00	0,00	219 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	29 100,00	50,00	0,00	0,00	31 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 800,00	2 925,00	0,00	0,00	101 425,00
613	Locations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	185,00	0,00	0,00	185,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 692,00	5 897,00	0,00	0,00	17 577,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	105 020,00	176 722,00	0,00	0,00	486 246,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	40 826,00	65 272,00	0,00	0,00	185 007,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	36 900,00	0,00	0,00	38 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	181 107,00	33 000,00	0,00	0,00	444 072,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	181 107,00	0,00	0,00	0,00	181 107,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	259 965,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63						
					Actions sectorielles					632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631						
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire						
6311 Laboratoire		6312 Marchés alimentaires		6318 Autres							
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83					
		Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		1996-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21838-MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE AUTRES	5	11/12/1996
L	21848-MOBILIER AUTRES	10	11/12/1996
L	21848-MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE	5	11/12/1996
L	2188-MATERIEL CLASSIQUE	10	11/12/1996
L	2188-EQUIPEMENT DE CUISINE	12	11/12/1996
L	2188-AUTRES IMMOS CORPO FAIBLE VALEUR	1	11/12/1996

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					23 800,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		AMICALE DON DU SANG	Association	500,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		ASS VIE LIBRE GIVORS	Association	200,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		ASSOCIATION BELLE SIRUS	Association	2 500,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE - SECTION GIVORS	Association	600,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		LA MAIN SUR LE COEUR GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		LE MAS INFO VICTIMES	Association	8 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		LES RESTAURANTS DU COEUR RHONE	Association	5 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		SECOURS CATHOLIQUE SUD	Association	2 500,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026		SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU RHONE	Association	2 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	0,00	6,00	3,80	2,00	5,80
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	A	5,00	0,00	5,00	2,80	2,00	4,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		18,00	0,00	18,00	13,60	4,00	17,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « A / autres : ... »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI) sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	6 000,00	6 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	20 757,00	20 757,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	14 757,00	14 757,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		6 000,00	6 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 000,00	6 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 000,00	6 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		20 757,00	III 20 757,00
Ressources propres externes de l'année (a)		7 300,00	7 300,00
10222	FCTVA	4 300,00	4 300,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	3 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		13 457,00	13 457,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	800,00	800,00
281351	Bâtiments publics	227,00	227,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	4 068,00
281838	Autre matériel informatique	3 027,80	3 027,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 495,98	3 495,98
28188	Autres immo. corporelles	1 838,22	1 838,22
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
 Reçu en préfecture le 11/02/2026
 Publié le
 ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/02/2026

Présenté par Le Président (1),

A Givors, le 10/02/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'Administration(2), réunie en session ordinaire

A Givors, le 10/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'Administration (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Givors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_1-DE

CA_DEL260210_2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;
Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-
MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT
Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE
Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI
Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

**SUBVENTION 2026 AU POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE**

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Dans le cadre du Contrat Local de Santé - axe 3, favoriser les actions autour de la santé mentale et objectif général 2, soutenir et renforcer les actions et dispositifs permettant un mieux-être des enfants et des jeunes, le C.C.A.S de Givors soutient financièrement le développement du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) porté par l'association Addictions France.

Prévu par la politique de cohésion et de solidarité nationale, et la circulaire n°145 du 12 mars 2002, le point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) est une structure généraliste, inconditionnelle et gratuite, permettant le repérage et l'accompagnement d'adolescents et de jeunes adultes (12-25 ans) confrontés à des questionnements ou difficultés spécifiques.

Il s'agit autant de prévenir les ruptures que d'accompagner la réinscription sociale des jeunes et de soutenir leur entourage, grâce à des accueils physiques ou téléphoniques, un accompagnement individuel, des actions collectives et une démarche d'aller-vers.

Cette mission préventive s'adresse également à l'entourage proche des jeunes notamment familles, adultes et professionnels qui ont une charge éducative auprès des jeunes.

Nouvellement installé depuis septembre en proximité de la MSP et du tiers-lieu de santé, ce qui permet de renforcer les partenariats, le PAEJ a comme missions principales :

L'accueil inconditionnel des jeunes de 12-25 ans et leurs proches :

- Écoute et accompagnement psychologique et socio-éducatif pouvant donner lieu à une orientation pour une prise en charge spécifique et adaptée,
- Médiation et soutien à la parentalité par des entretiens parents-enfants et parents seuls.

Des actions collectives externes :

- Travail en réseau avec les partenaires de terrain pour améliorer l'accès aux services, l'orientation, la prise en charge du jeune et de son entourage,
- Soutien aux professionnels qui prennent en charge des jeunes avec la possibilité d'étayer en équipe ou en individuel autour de situations et d'échanges de pratiques,
- Actions de sensibilisation et de prévention et permanences dans des établissements scolaires.

C'est l'association ADDICTIONS France – qui possède un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Givors qui porte le PAEJ. C'est une association loi 1901, fondée en 1872, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

Elle est implantée sur l'ensemble du territoire national et animée par plus de 1 700 salariés et de nombreux bénévoles. Elle gère plus de 80 établissements médico-sociaux (CSAPA, Centres d'Aide et d'Accompagnement à la réduction des risques – CAARUD...) et mène des actions de prévention dans toute la France.

Le PAEJ de Givors est cofinancé avec la CAF et la Métropole de Lyon. La participation financière du C.C.A.S de Givors pour l'année 2026 s'élève ainsi à 35 280 € sur un budget prévisionnel de fonctionnement du PAEJ de 114 731€.

Le bilan 2025, présenté lors du comité de pilotage du 19 décembre 2025, est annexé à la présente délibération.

Ce budget prévisionnel prend en compte la présence des professionnels avec :

- Des plages d'accueil inconditionnel par semaine, avec la présence de psychologues et d'un éducateur spécialisé.
- Un temps de coordination spécifique pour développer le réseau et promouvoir le lieu.
- Une ouverture du PAEJ pendant 48 semaines (fermeture 3 semaines en août et une semaine en fin d'année).
- Des ateliers collectifs proposés au public.
- La prise en compte de frais de structures pour la gestion et le management des équipes.
- Des permanences de proximité, particulièrement à la Mission Locale Rhône Sud.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association Addictions France d'un montant de 35 280 euros pour l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE

S²LOW



Point Accueil Ecoute Jeune Sud Rhône « Le salon » Comité de pilotage 2025

Vendredi 19 décembre 2025

1. Présentation de l'équipe



2. Missions, Organisation, Moyens, Ressources du PAEJ (horaires , locaux, formations, outils)



3. Activité 2025

4. Rencontres partenariales et projets



5. Perspectives 2026



Présentation de l'équipe

- Claire DESBATS, Directrice, Laure MAGUIN, cheffe de service et depuis le 28/08/2024, Magali GIRAUD, cheffe de service depuis le 16/06/2025.
- Coline NAMER, Educatrice Spécialisée au PAEJ de Givors depuis janvier 2025, et Diplômée en médiation animale. A exercé auprès d'un public en grande précarité (CHRS et CAARUD).
- Gwenaëlle LAURENT, Psychologue et chargée des permanences psychologiques à la Mission locale. A exercé auparavant en protection de l'enfance (MECS, service MNA, placement à domicile) et thérapeute familiale.
- Loïc VOLEBELE, Psychologue. A exercé en protection de l'enfance, dans le médico-social (ITEP, CMPP) et le secteur psychiatrique (hospitalier et ambulatoire).
- OUMKA, chien de race samoyede de 7 ans. Intervient dans les différentes actions du PAEJ.



Missions

- **Prévenir les situations à risques** pour éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes ;
- **Rétablir le dialogue** et restaurer les liens de confiance entre ces adolescents et jeunes adultes et leur environnement social et familial ;
- **Participer au « bien-être » et à la santé** des adolescents et jeunes adultes ;
- **Concourir à leur insertion** sociale, culturelle et professionnelle ;
- Favoriser l'**autonomie** des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action ;
- Offrir une **écoute** et **accompagnement** personnalisé de qualité adapté aux besoins particuliers de chaque adolescent ou jeune adulte ;
- Permettre aux adolescents et jeunes adultes accueillis ainsi qu'à leur entourage, **d'exprimer leurs questions, leur mal-être, d'en comprendre le sens et de formuler des demandes** ;
- Faciliter pour tous les adolescents et jeunes adultes accueillis **l'accès aux droits communs** en les accompagnant auprès des organismes dédiés ;
- Construire et animer un **réseau partenarial** (professionnels et acteurs) efficace et de proximité, garant de l'atteinte de ces objectifs.

Nos Points de vigilance:

- Situations relevant du champ du handicap et/ou médical
- Pas de suivi psychothérapeutique au long court
- Augmentation constante du nombre des prises en charge vs ouverture partielle du PAEJ
- Multiplication des situations complexes / cumul des problématiques (sociale, familiale, protection de l'enfance, sanitaire) => rallongement des prises en charge au PAEJ

=> Secteur pédopsychiatrique en difficulté: vigilance sur les orientations PAEJ pour ne pas se substituer à la prise en charge UPL ou/et CSA

=> Secteur de la protection de l'enfance en tension (mesure AEA, AEMO)



Présentation du service

Les locaux

Déménagement été 2025.

Locaux neufs, à proximité du tiers-lieu santé, au centre de Givors:

- 1 entrée et 1 salle d'attente
- 3 bureaux de consultations individuelles et familiales
- 1 salle de réunion et de groupe mutualisée,
- 1 numéro de téléphone commun et unique au dispositif
- 1 adresse mail générale.

=> Pas de secrétariat ni de chargé d'accueil: nous assurons à tour de rôle l'accueil des personnes qui se présentent avec ou sans rendez-vous.

=> **Remarque: depuis le déménagement, augmentation des passages spontanés (sans rendez-vous).**

Présentation du service

Horaires

Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>Accueil du public</u> avec et sans RDV (9h00- 18h)	<u>Actions collectives</u> (hors les murs) Ex: Atelier Psyché Déclic, Permanence Collège et Lycée Permanence Mission Locale (9h-17h)	<u>Actions partenariales</u> Ex: Groupe ressource <u>Temps d'équipe</u> Ex: Réunion clinique, d'équipe / APP
		<u>Accueil du public</u> avec et sans RDV (13h30 – 17h)



Présentation du service

Moyens et ressources

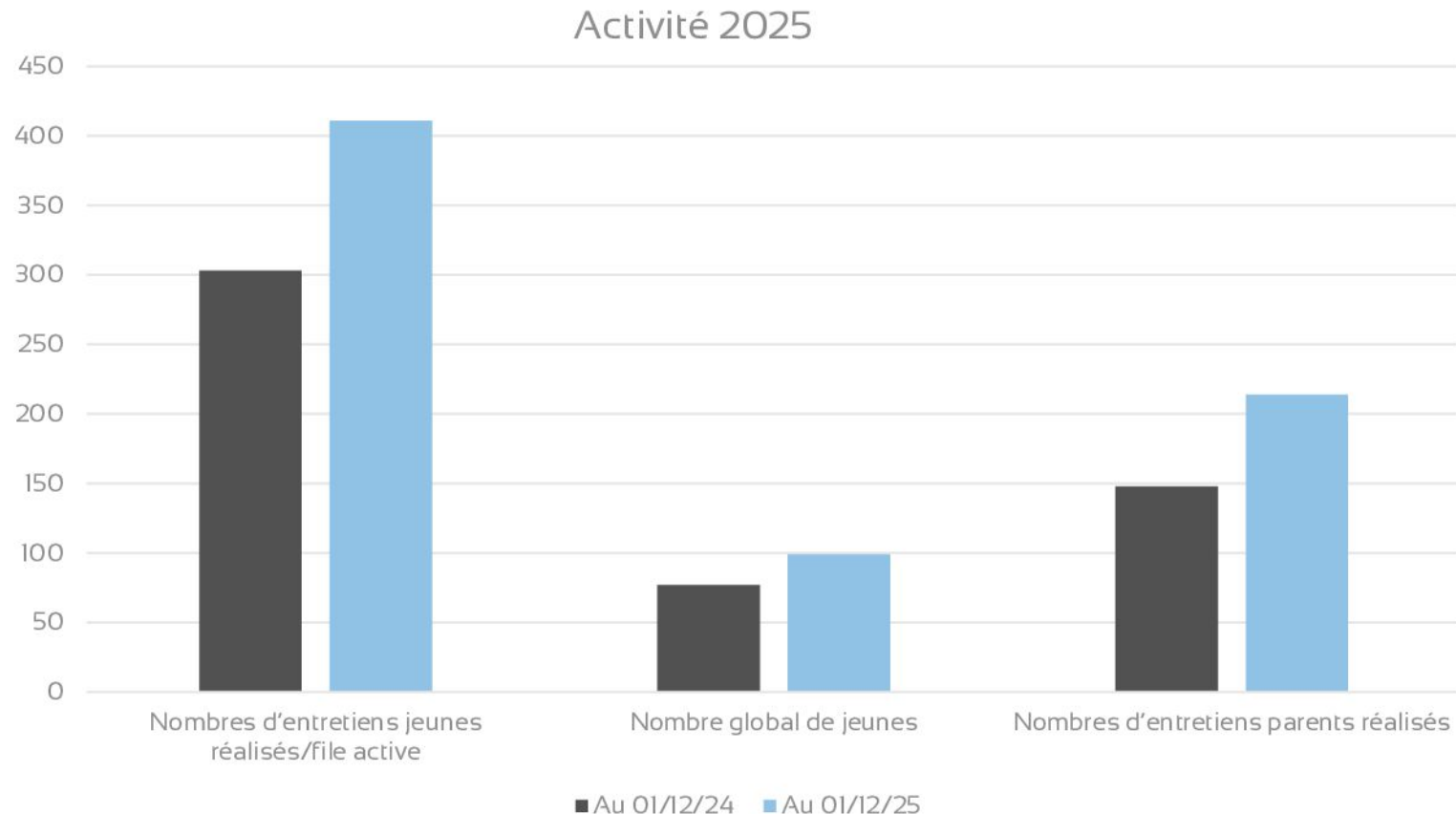
- Participation à des formations départementales et nationales:
 - Adolescence en crise (CRIEPS, Septembre 2025)
 - Promeneurs du Net (Octobre 2025)
 - Journée intégration et RDRD (juillet 2025)
- Outils d'organisation de l'activité (logiciel métier et PAEJStat)
- Analyse de la pratique professionnelle
- Adhésion à l'ANAPAEJ et au pôle Ressources de l'IREPS
- Echange de pratique des psychologues en Mission Locale
- Rencontres entre Directions de PAEJs et échanges de pratiques Rhône-Alpes au niveau de l'ANPAEJ (Novembre 2025)
- Journée Porte Ouverte PAEJ (Octobre 2025)

Activité 2025

Quelques données chiffrées globales

100 jeunes suivis en 2025, 412 entretiens auprès de jeunes, 215 entretiens avec des parents/adolescents.

70% des entretiens ont été réalisés par les psychologues.



Activité 2025

Quelques données chiffrées globales (suite)

Pour la période du 01/01/2025 au 01/12/2025

Au sein du PAEJ, **66.99%** des entretiens ont été réalisés sur rendez-vous,
et **33.01%** sans rendez-vous.

84.5 % honorés,
6.6 % excusés, 8.9 % absents

Pour la même période l'année précédente :

Au sein du PAEJ, **71.29%** des entretiens ont été réalisés sur rendez-vous,
et **27.39%** sans rendez-vous.

83.4 % honorés,
9.1 % excusés, 7.5 % absents

=> **72%** des jeunes accueillis sur cette période sont venus au PAEJ pour la 1ère fois (vs 87.01 en 2024).

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

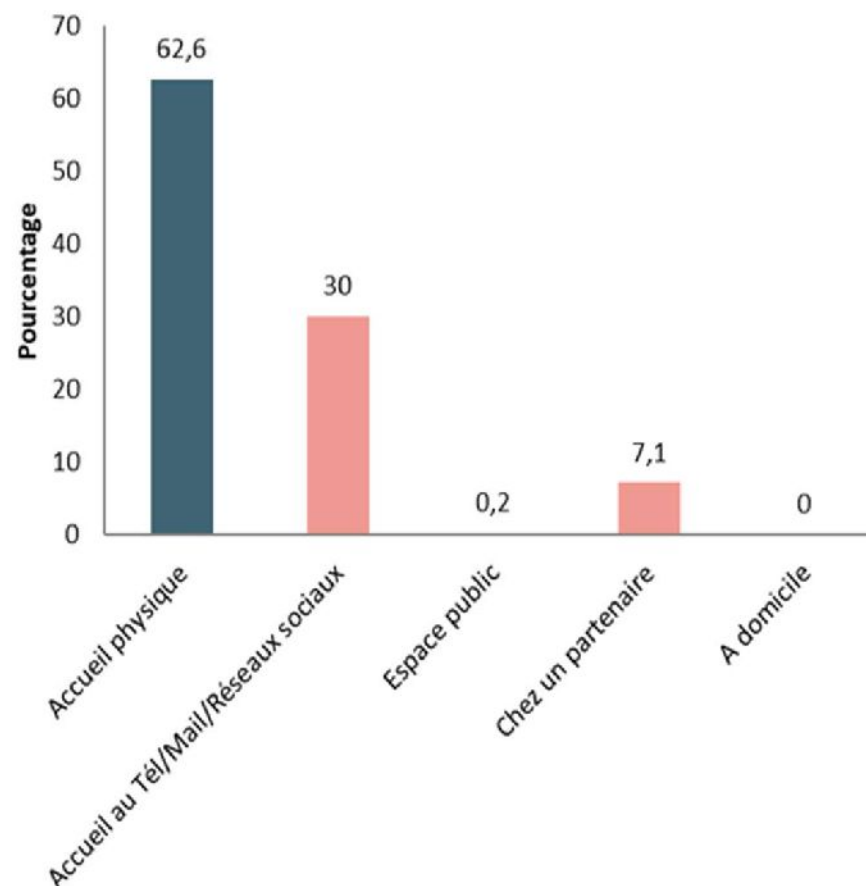
Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Modalités d'entretien

Pourcentage calculé sur la base de 436 entretiens.



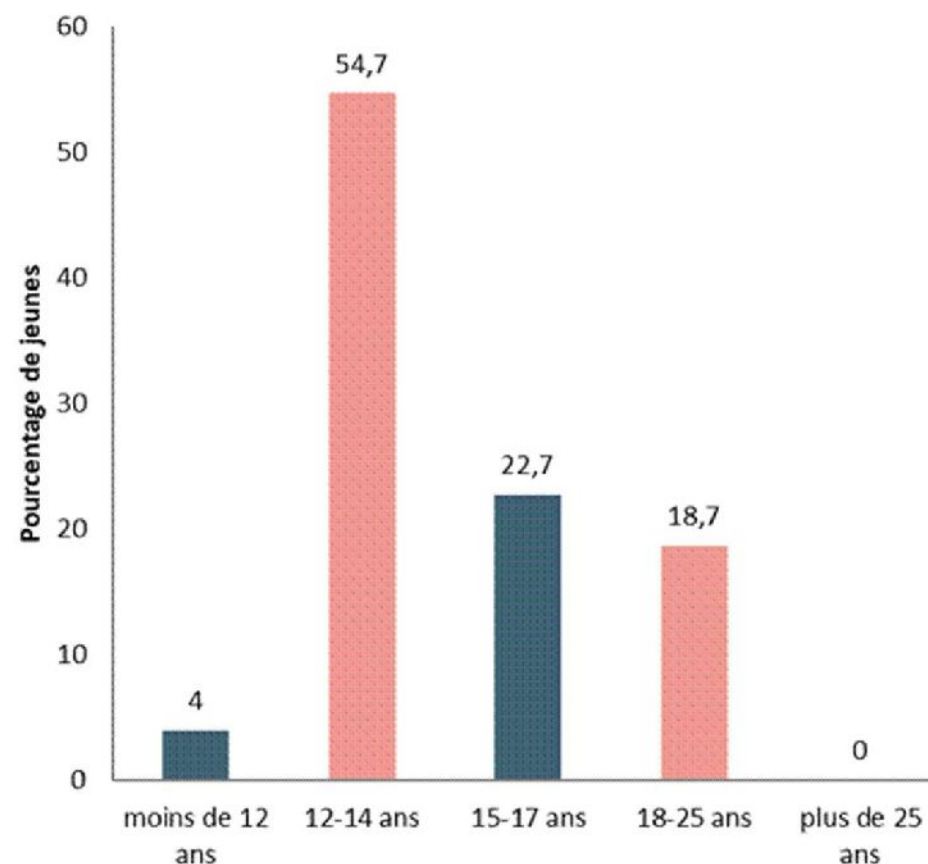
Activité 2025

Quelques données chiffrées globales (suite)

Pour la période du 01/01/2025 au
01/12/2025:

Le PAEJ a accueilli: **60% de filles et
40% de garçons**
(vs 55.8% de filles, 44.2% de garçons
en 2024)

La **moyenne d'âge** des jeunes suivis
par le PAEJ reste stable: **15.1 ans**
pour la période 2025 (vs 15.0 ans
pour 2024).



Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Activité 2025

Cartographie des jeunes rencontrés en 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

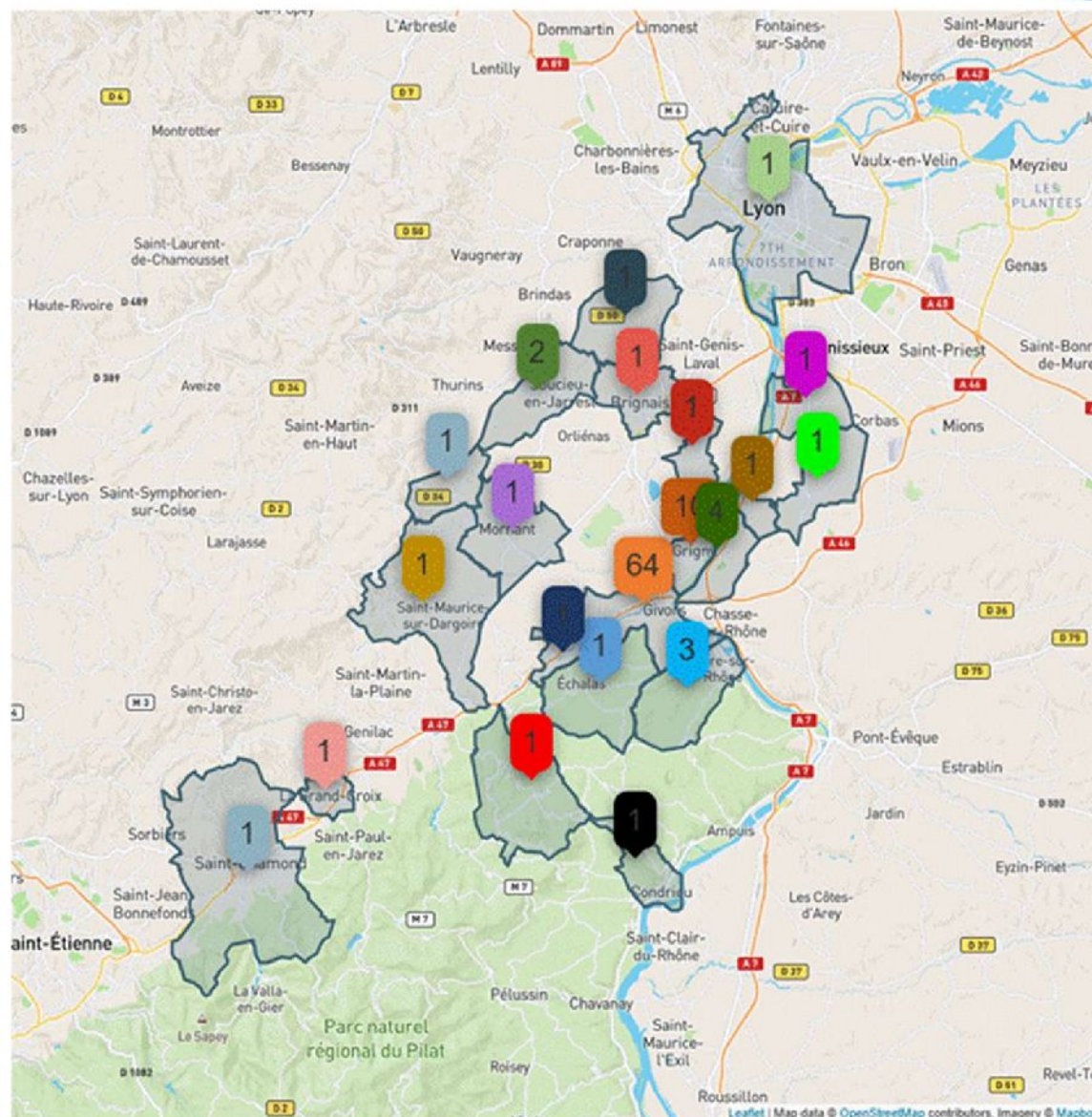
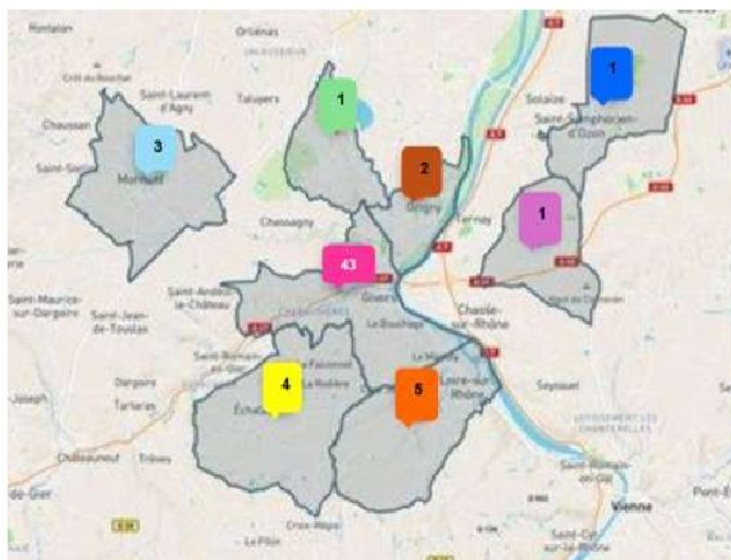
Reçu en préfecture le 11/02/2026

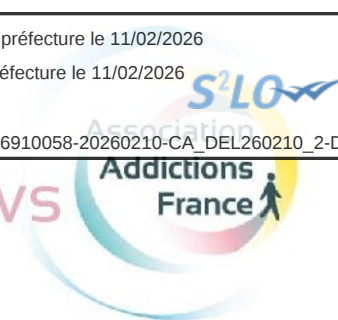
Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA DEL260210 2-DE



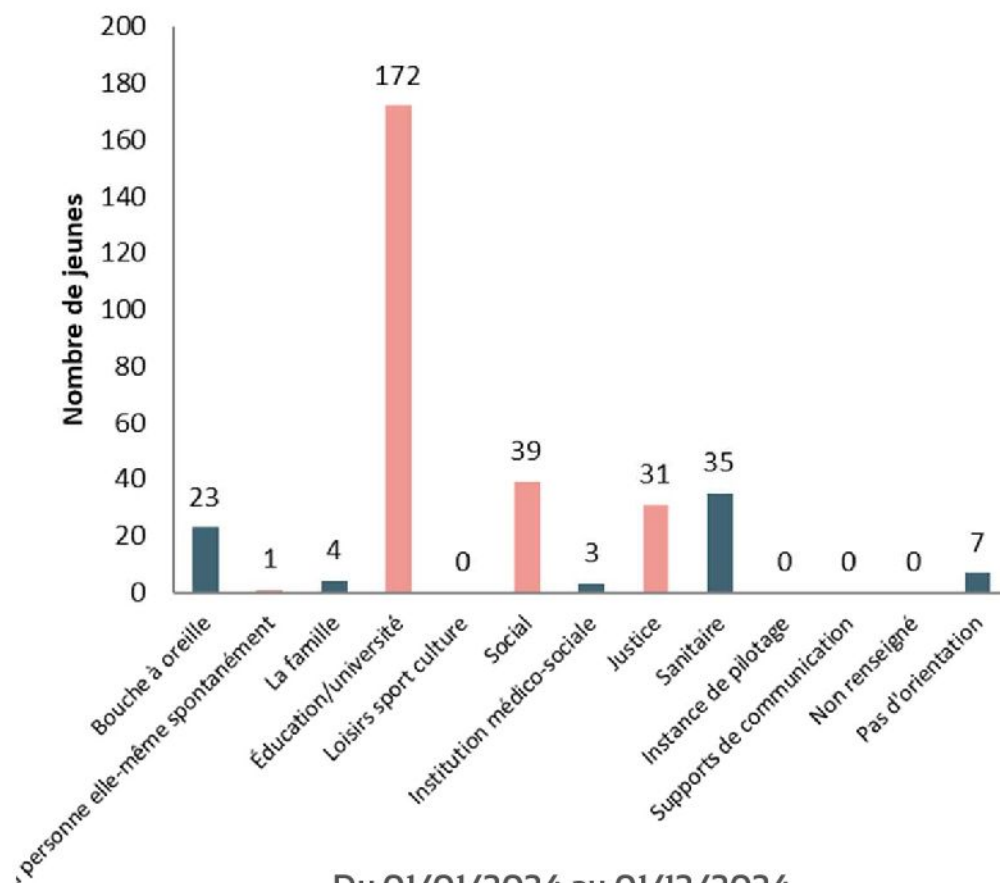
2024



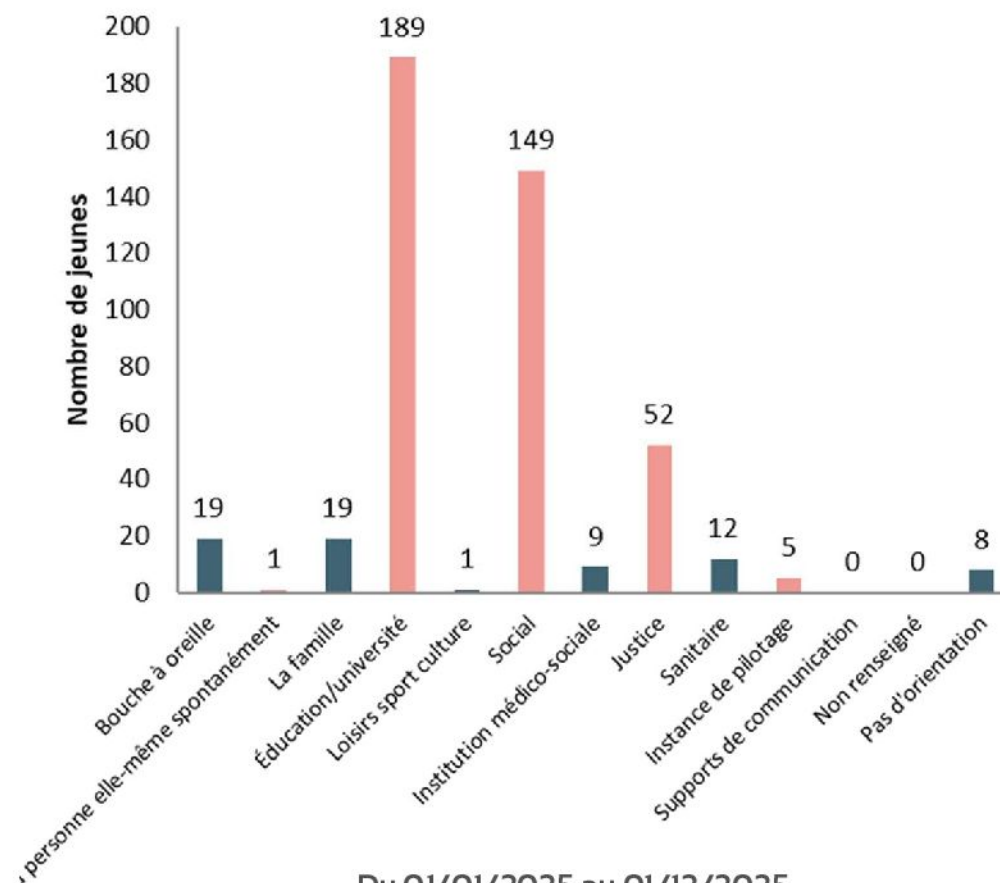


Activités 2025

Comparatif sources d'adressage au PAEJ N-1/ 2024 vs 2025



Du 01/01/2024 au 01/12/2024



Du 01/01/2025 au 01/12/2025



Activité 2025

Entretiens individuels avec les jeunes

- Réception des demandes de rendez-vous par téléphone ou sms
- Demandes principalement formulées par les parents et/ou partenaires
- Format du premier entretien dit d'accueil: 1^{ière} partie avec les parents, 2^{ième} partie avec le jeune seul. Durée: entre 45 min à 1 heure.
- En moyenne **4.3 entretiens / situation** (jeunes et parents confondu)
- Maintien d'un **public plutôt public féminin, de moins de 16 ans.**

Constat: **Dégradation des situations socio familiales qui expliquent l'allongement de la durée d'accompagnement + la difficulté d'orientation vers un partenaire**

Activité 2025

Motifs de consultation individuelle

Principales
problématiques motifs de
consultation

1/ souffrance

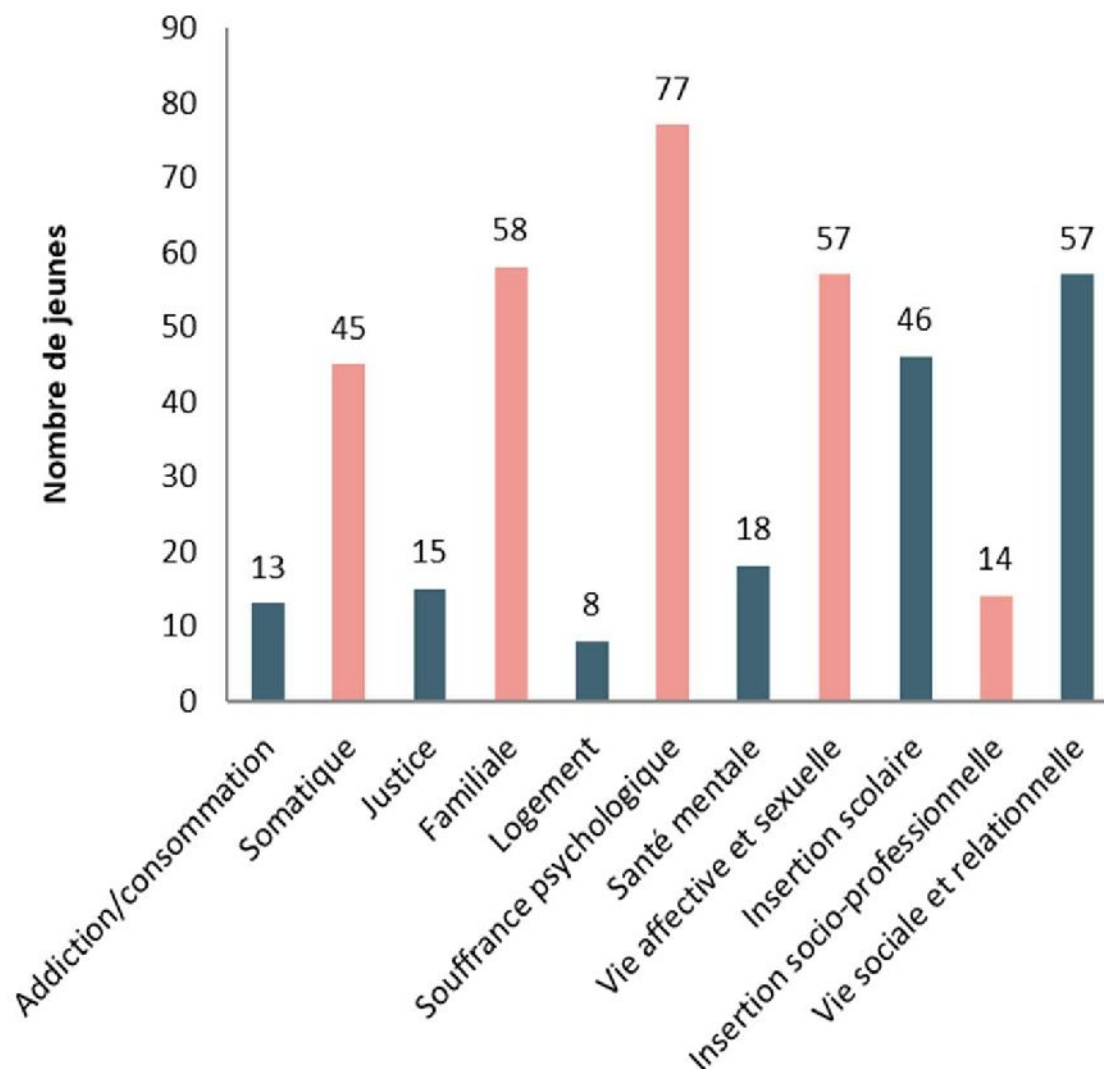
psychologique (anxiété,
mal-être,
questionnements...)

2/ difficultés familiales

(problèmes de
communication parents-
ados, contexte de violence,
difficultés socio-
éducatives)

3/ difficultés relationnelles

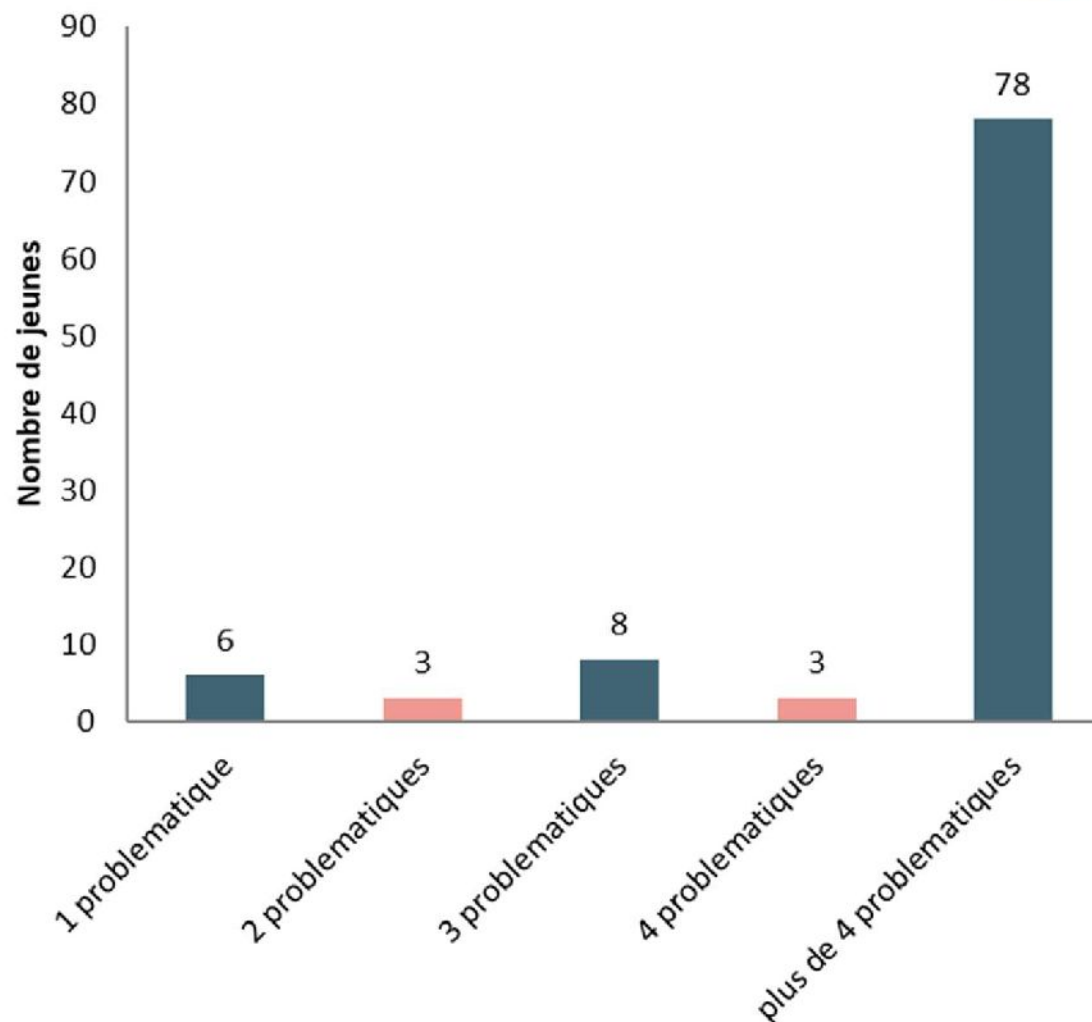
(sociales, vie affectives et
sexuelles, d'insertion dans



Activité 2025

Motifs de consultation individuelle (suite)

Plus de 75% des jeunes
présentent plus de 4
problématiques.



Activité 2025

Entretiens familiaux

- Précèdent ou succèdent les entretiens individuels des jeunes.
- Demandes régulières (et en augmentation).
- Peu d'accueil de parents uniquement.

=> lors du 1er contact par téléphone avec les parents, et avant le 1er rendez-vous, importance de leur suggérer de communiquer leur démarche auprès de leur enfant.

- Problématiques majeures:
 - **Difficultés de communication parents-adolescent,**
 - Soutien à la parentalité

=> Si la difficulté du parent rencontré est d'ordre individuelle (plutôt que parentale) une orientation est pensée vers le PEA.

ACTIVITE 2025

Suivi individuel des jeunes (Permanence d'écoute à la Mission Locale)

Une permanence avancée dans les locaux de la Mission Locale

- 65 journées de permanence réalisées (données arrêtées au 30/11)
- 213 rendez-vous effectués (/309 programmés); 71 jeunes sur la file active de 2025 → des périodes fluctuantes en termes d'intensité (demande de nouveaux RDV, assiduité, crise suicidaire, dégradation des situations).
- Sur les 51 jeunes de la Mission Locale ont été orientés en 2025, 40 d'entre eux se sont engagés dans un suivi

→ des chiffres en augmentation par rapport aux années précédentes et des situations qui nécessitent souvent un accompagnement plus long avec peu de possibilités d'orientation

→ arrêt des nouvelles orientations par les conseillers : du 15 octobre 2025 au 17 novembre 2025

ACTIVITE 2025

Suivi individuel des jeunes (Permanence d'écoute à la Mission Locale)



Le profil des jeunes rencontrés en Mission Locale :

- Commune de résidence: 65% de Givors, 24% de Grigny
- Situation d'emploi : 73% sans emploi, 17% avec emploi et 10% scolarisés
- Les motifs à l'origine de la prise de rendez-vous / problématiques rencontrées :

45% psychotrauma, 14% estime de soi, 10% anxiété

- Les ruptures de suivi : 26%
- Les orientations vers d'autres partenaires : 44%

Quelques constats:

- Des jeunes impliqués dans leur suivi, en demande
- 17 jeunes (dont 16 jeunes femmes) sont concerné(e)s par un vécu d'abus sexuel durant leur enfance/adolescence (agression/viol/inceste), ce qui représente environ 20% des situations (pour celles connues). Les répercussions dans la vie sont souvent massives et demandent un accompagnement psycho-thérapeutique spécifique (et difficile d'accès) et juridique
- Des situations parfois complexes et très dégradées, mêlant le champ du handicap, du psychotraumatisme et de l'exclusion sociale

ACTIVITE 2025 / un accompagnement « psychoéducatif »

« L'accroche psycho-éducative » : un maillage spécifique de lutte contre l'isolement et les souffrances d'exclusion

- Pour certains jeunes majeurs qui présentent à la fois une souffrance psychologique (parfois lourde / absence de diagnostic et/ou isolement important sur le plan familial et social; jeunes relevant parfois du champ du handicap psychique sans étayage (« situation à l'abandon ») par les dispositifs de droit commun (CMP, SESSAD, ASE, ...).
- Proposition à l'issue du ou des rendez-vous en ML (auprès de la psychologue) de rencontrer l'éducatrice du PAEJ avec différents objectifs en fonction de la situation : accompagnement sur l'extérieur (MJC, médiathèque, RDV médicaux, RDV à la MDM...), travail avec le chien (médiation animale), le « prendre soin de soi », renouer avec le monde extérieur ; lorsque cela ne peut être porté par l'entourage familial/entourage proche

Vignettes cliniques :

- Eleanor, 20 ans
- Téo, 18 ans

Activité 2025

Données chiffrées des actions collectives

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

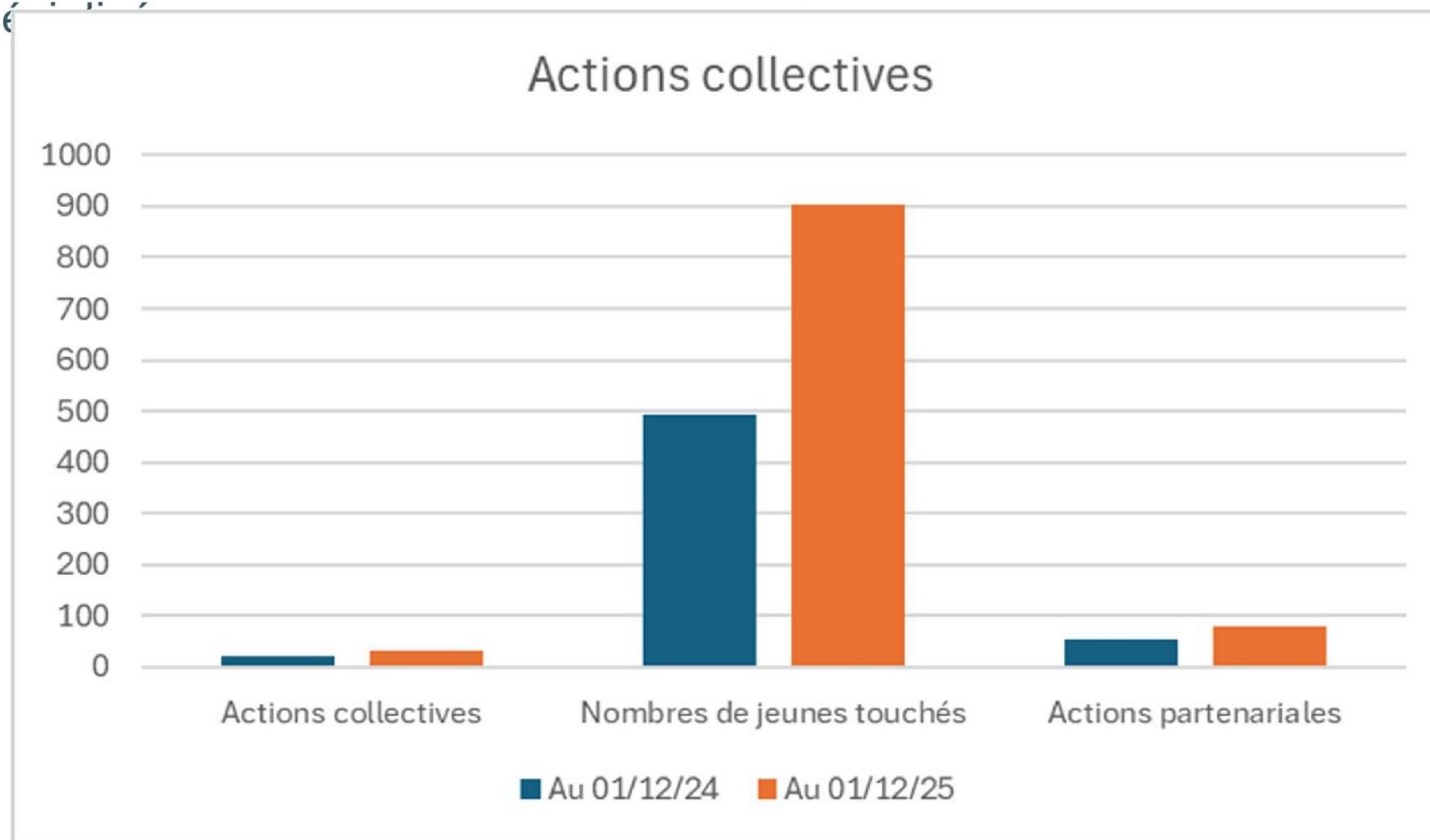
ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



905 jeunes en 2025

63% des actions collectives sont réalisées par l'éducatrice

spécialisée



Activité 2025

Comparatif actions collectives à N-1 / 2025



Pour la période du 01/01/2025 au 02/11/2025

Durant la période du 01/01/2025 au 01/11/2025, le PAEJ a mené **32** actions collectives qui ont touché **1037** personnes réparties en trois types de public :

- Les jeunes : **905**
- Les parents : **52**
- Les professionnels : **80**

Pour la même période l'année précédente :

Durant la période du 01/01/2024 au 01/11/2024, le PAEJ a mené **22** actions collectives qui ont touché **537** personnes réparties en trois types de public :

- Les jeunes : **492**
- Les parents : **0**
- Les professionnels : **45**

Activité 2025

Actions collectives à destination des jeunes

Ponctuelles:

- Participation à la semaine des Connexions à Grigny sur Rhône (avril 25)
- Tournoi de foot organisé avec l'Espace Jeunesse (avril 25)
- Soirée Skate avec la MJC (juin 25)
- Caravanes d'été (juillet 25)
- Portes ouvertes et sensibilisation à la santé mentale lors du mois de la santé (septembre et octobre 25).



Activité 2025

Actions collectives à destination des jeunes (suite)

Régulières:

- Lycée Casanova: permanences collectives sous forme de stand, (depuis septembre 2025), 1 fois par mois avec le chien OUMKA
- Ateliers psyché'é'déclic (5/an) pour les jeunes de Mission Locale
- Lycée Aragon Picasso: Forum Santé (L'affirmation de soi)
- Participation au Mental'City Jeunes
- Stand sur les marchés des Vernes et centre-ville
- Café des parents
- Projet Sauvegarde 69: rencontres avec les jeunes et / ou leur famille / depuis septembre 2025 (qui devient les AJD).



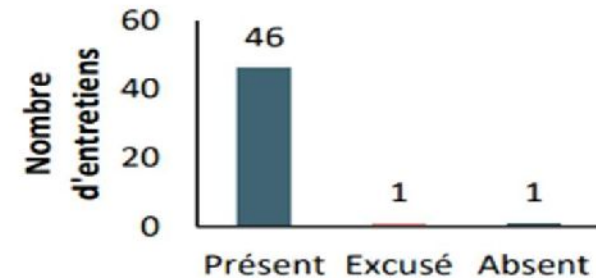
Permanence Collège P. Vallon 2024-25

Écoute psychologique individuelle

- Une demi-journée tous les 15 jours sur l'année scolaire.
- 3^{ème} année consécutive. Collaboration fluide collège-PAEI (proviseure, CPE, IDE, ASS, psychologue EN, professeurs)
- Ratio filles vs garçons: 9 pour 7 (vs 9 pour 11 en 2023-24).
- Moyenne d'âge: 12.7 (vs 12.3 en 2023-24)

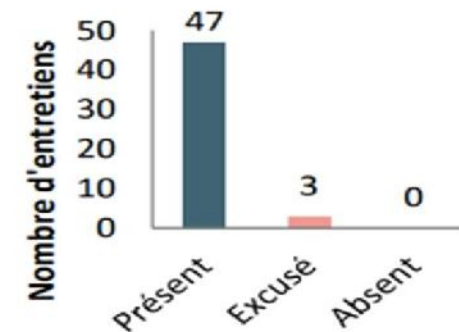
Pour la période du 02/09/2024 au 27/06/2025

La permanence d'écoute a suivi **16** jeunes et **0** parents. Les professionnels ont réalisé **46** entretiens. Spécifiquement **46** entretiens avec des jeunes et **0** entretiens avec des parents.



Pour la même période l'année précédente :

La permanence d'écoute a suivi **20** jeunes et **1** parents. Les professionnels ont réalisé **47** entretiens. Spécifiquement **47** entretiens avec des jeunes et **1** entretiens avec des parents.



=> Permanence toujours fréquentée et repérée par les élèves => **de plus en plus de bouche à oreille.**

Permanence Collège P. Vallon 2024-25

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Écoute psychologique individuelle: suite

Pour la période du 02/09/2024 au 27/06/2025

Du 02/09/2024 au 27/06/2025, la permanence d'écoute a accueilli **13** nouveaux jeunes.

Pour la même période l'année précédente :

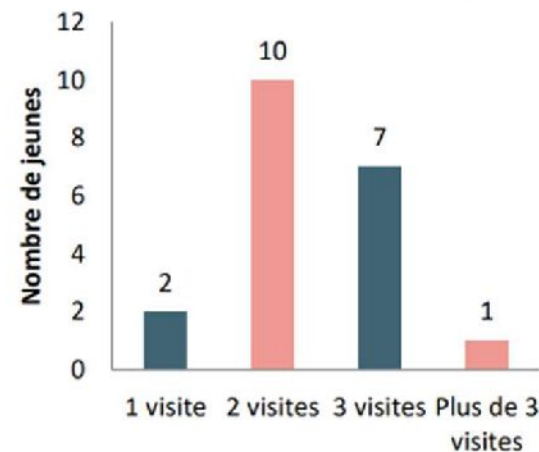
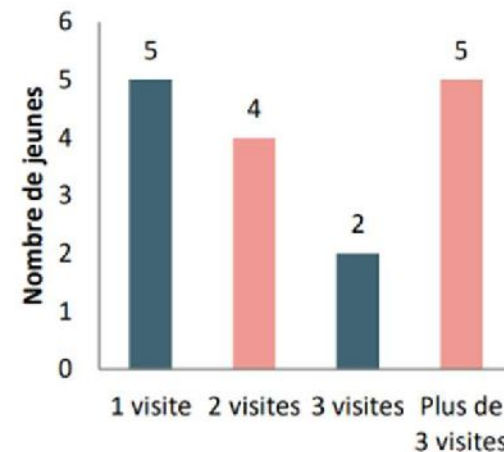
Du 02/09/2023 au 27/06/2024, la permanence d'écoute a accueilli **18** nouveaux jeunes.

Pour la période du 02/09/2024 au 27/06/2025

En général, les jeunes reviennent à la permanence d'écoute :

Pour la même période l'année précédente :

En général, les jeunes reviennent à la permanence d'écoute :



=> Constat global d'une **dégradation des situations** sur le plan familial et socio-éducatif

=> augmentation de la durée des suivis sur la permanence

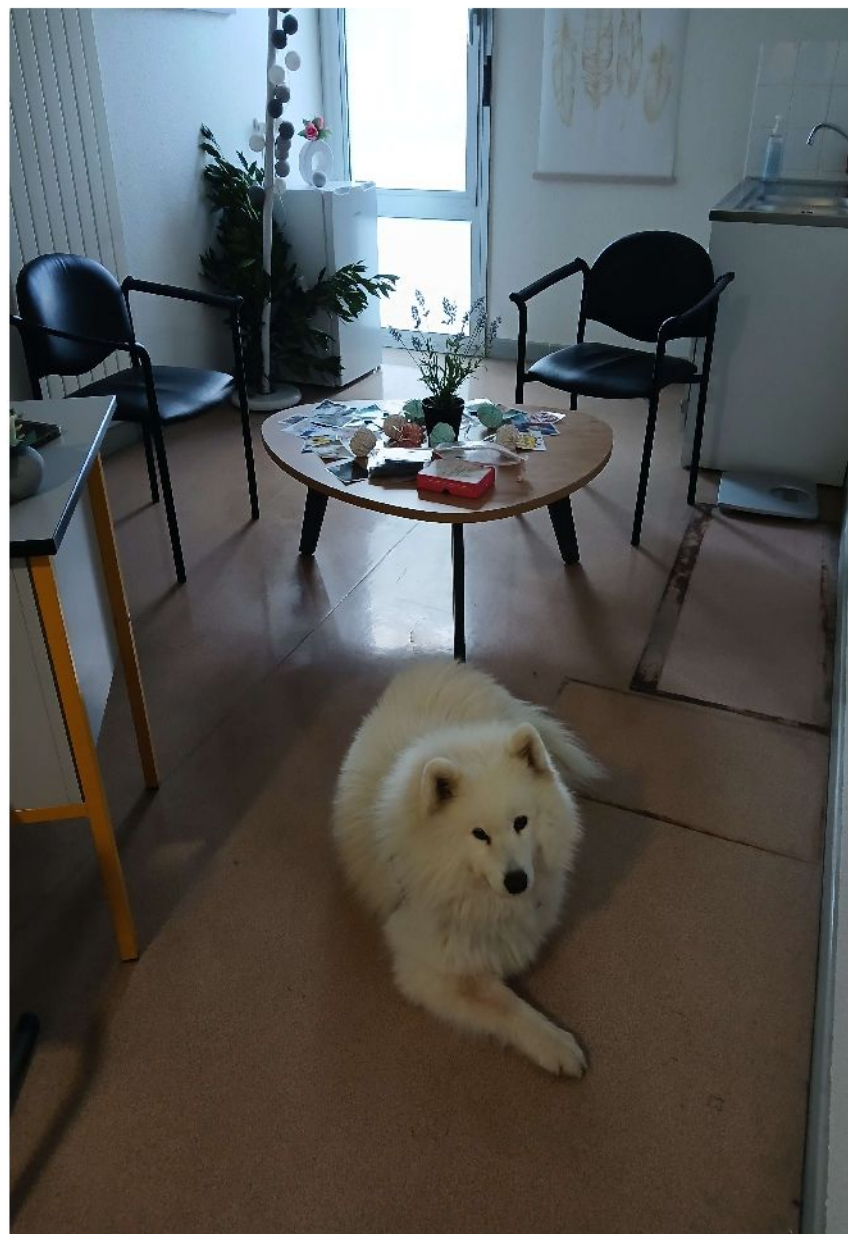
Permanence Collège Lucie Aubrac

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Activité 2025



Actions collectives à destination des parents

- Expérimentation d'un « café des parents d'ado » en co-portage avec la Prévention Spécialisée – Sauvegarde 69 puis AJD, pour permettre une expérience groupale de soutien à la parentalité (lutte contre le sentiment d'isolement; étayage par le groupe et par le partage d'expérience)
 - Groupe ouvert, accueil convivial puis atelier d'1h à 1h30 (groupe de parole, utilisation de médiations, modèle de la thérapie communautaire intégrative)
 - 4 dates au total dont 1 sous forme de stand extérieur (durant le mois de juillet, dans le quartier Thorez) ; entre 2 à 6 parents mobilisés en fonction des dates
 - Retour d'expérience : public difficile à mobiliser, en fonction des horaires et des impératifs familiaux (souvent, famille monoparentale); présence uniquement de mères d'adolescents. Besoin de se structurer; de travailler autour de la communication en amont. Fonction d'étayage par le groupe très intéressante

Activité 2025

Actions collectives à destination des professionnels

- « Groupe ressources » toutes les 6 semaines

Objectifs:

Soutenir des acteurs de terrain auprès des jeunes face à des situations complexes

Favoriser les échanges entre professionnels d'un même territoire, afin d'enrichir les pratiques et d'engager une réflexion commune

S'inscrire dans une dynamique de prévention globale et d'accès aux droits (soins, formations, emplois, loisirs, ...).

Groupe RESSOURCES

Des difficultés dans votre pratique en lien avec les adolescents et jeunes adultes ?

Besoin de partager entre professionnels du territoire ?

Le PAEJ Le Salon vous propose un temps d'échange autour de ces différentes thématiques.

Le Salon
Point Accueil Ecoute Jeunes

Association Addictions France

Activité 2025

Actions collectives à destination des professionnels (suite)

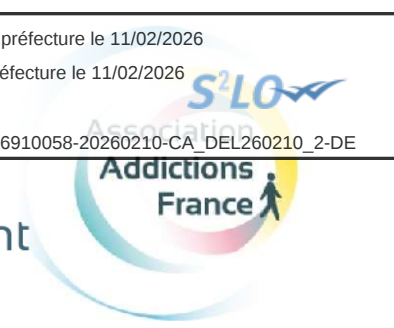
Partenaires principaux: Infirmières et assistantes sociales de collège, référentes PRE, bibliothécaire, animateurs espace jeunesse, animateurs centres sociaux, éducateurs de prévention spécialisée, travailleurs sociaux (MDM, commissariat, CADA), personnels du CCAS et de la ville de Givors, CSES...

Instance de partage autour de préoccupations communes concernant la jeunesse et travail ponctuel sur des thématiques spécifiques (prévention, suicide, harcèlement, TOP, médiation interculturelle....).

=> Bilan des professionnels:

Richesse des contenus échangés. Partages de ressources.

Espace de réflexion sans prise de décision.



Rencontres partenariales 2025

Le PAEJ a effectué **85** actions partenariales variées. Ces actions représentent **149h30** heures de travail au total du 01/01/2025 au 01/12/2025 et sont fondamentales pour l'ancrage du PAEJ sur son territoire (vs 55 actions en 2024 soit 96h30)

Partenaires	Champ(s) de compétences
CMP/CATTP Enfants, Ado et Adultes, CSES, CPTS, Maison de santé pluridisciplinaire du tiers-lieu, ARHM/pôle prévention et promotion santé, HFME, CH de Givors, Hôpital Le Vinatier, Orspère Samdarra, CDHS	Sanitaire
Mairie de Givors, CLSPD, COTECH CLSM Givors Grigny, Mairie de Grigny, Cité Educative,	Instance de pilotage
Centre Social de Givors, MJC, Espace Jeunesse, Médiathèque,	Loisirs/ sport/ culture
PAEJ Lieu Ecoute (Vaulx-en-Velin), PAEJ ARHM, PAEJ Villeurbanne, PAEJ Vénissieux, CSES , Entraide Pierre Valdo, PRE, Prévention Spécialisé (AJD), CCAS/ Médiatrice santé, Coordinatrice Tiers-lieu santé, Mission locale, Association O Tours de Nous	Social
CSAPA / Prévention (Addictions France), Logement collectif ACOLEA, DITEP La cristallerie	Institution médico-sociale
Collège Paul VALLON, Collège Emile Malfroy, Collège Lucie AUBRAC, Lycée ARAGON PICASSO et CASANOVA, référente des élèves en situation de handicap	Éducation nationale/université
CCAS / AS commissariat, Maison de la Métropole, PJJ, AEA/AEMO (sauvegarde69)	Social, Justice

Rencontres partenariales 2025

Nouveaux partenaires 2025

Médiatrice santé du CCAS

Les AJD

Le CADA

La Cité Educative

Le CDHS

Centres sociaux Givors

La MJC

Maison des projets des Vernes

L'Association ô tour de Nous

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Projets partenariaux 2025



- CLSM : Groupe Ado/jeunes adultes; groupe Santé Social Justice
 - Dans le cadre du sous-groupe « ado/jeunes adultes » : organisation d'une journée de conférence avec l'Orspere-Samdarra sur la thématique de l'interculturalité
 - Dans le cadre du sous-groupe « SSJ santé-social-justice » (réintégré en février 2024) : rencontre avec le CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales); le CRIAVS (Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) et organisation d'une matinée sur la Justice Restaurative (SynerJR)
- Groupe Tiers lieu de santé de Givors (Santé mentale; Ado/jeunes adultes; interculturalité, femme et genre)
- Mental City Jeunes

Perspectives

Projets à venir

- Permanence au sein du Quartier des Vernes
- Projet Mental City Jeunes
- Projet avec le PRE (cap réussite)
- Café des parents dans les collèges avec la Cité Educative,
- Café des parents avec les AJD à consolider
- Biennale du CLSM en 2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Echanges

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



Vos remarques? Questions?



MERCI !

Reconnue d'utilité publique

Fondée en **1872** par Louis Pasteur et Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA – 20, rue Saint-Fiacre 75002 Paris • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France





Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE ADDICTIONS FRANCE ET LE CCAS DE GIVORS FONCTIONNEMENT DU PAEJ - ANNEE 2026

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors (CCAS), ayant son siège place Jean Jaurès 69700 Givors, représenté par son Président en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désigné sous le terme « **le CCAS** », d'une part,

Et

L'association Addictions France, dénommée ANPAA, régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 20, rue Saint Fiacre, 75 002 Paris, représentée par Monsieur Amine Benyamina en qualité de président,

Ci-après désignée sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, l'Association Addictions France est une association loi
Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Addictions France et le CCAS de Givors Année 2026

1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

Son action va de la prévention aux soins, du travail social à la réduction des risques.

Les professionnels de l'association interviennent sur toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance.

Association Addictions France gère différents types de structures et centres d'addictologie :

- **Les CSAPA** accompagnent les personnes ayant une consommation excessive, un usage nocif ou présentant une addiction ainsi que leur entourage à travers une approche pluridisciplinaire. La plupart comprennent des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) dédiées aux jeunes et à leur famille et plus de la moitié interviennent en milieu carcéral,
- **Les CAARUD** accompagnent les usagers de drogues, notamment en leur délivrant du matériel de réduction des risques (seringues, kit d'hygiène...) et en les orientant dans leurs démarches d'accès aux droits,
- **Les établissements de soin** proposent un hébergement aux personnes accompagnées, sur une courte ou longue durée selon les problématiques rencontrées,
- **Des lieux d'écoute pour les jeunes** (Maison des Adolescents, Point d'accueil écoute jeunes) ou encore de médiation familiale.

C'est ainsi le point accueil écoute jeunes de Givors qui est l'objet de cette convention.

Le point accueil écoute jeunes (PAEJ) de Givors s'appuie sur les besoins repérés du territoire réalisés dans le cadre du contrat local de santé (CLS) signé en 2020 et particulièrement l'axe renforçant les actions de prévention et de sensibilisation autour de la santé mentale avec l'un des objectifs spécifiques de développer un lieu ressource pour le mieux-être des jeunes de 12 à 25 ans.

La création du PAEJ en 2022 permet de faciliter l'accès aux droits et aux services de prévention existants avec un accueil libre (sans rdv), non stigmatisant, confidentiel, gratuit et sans conditions.

Les objectifs du PAEJ de Givors sont les suivants :

- Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes,
- Rétablir le dialogue et restaurer les liens de confiance entre ces adolescents et jeunes adultes et leur environnement social & familial,
- Participer au « bien-être » et à la santé des adolescents et des jeunes adultes,
- Concourir à leur insertion sociale et professionnelle et favoriser leur autonomie et leur capacité d'initiative,
- Offrir une écoute et un accompagnement personnalisés de qualité et adaptés aux besoins particuliers de chaque adolescent ou jeune adulte,
- Leur permettre, ainsi qu'à leur entourage, d'exprimer leurs questions, leur-mal-être, d'en comprendre le sens et de formuler des demandes,
- Faciliter pour chacun d'entre eux l'accès aux droits communs en les accompagnant auprès d'organismes dédiés,
- Construire et animer un réseau partenarial efficace et de proximité,
- Proposer et participer aux actions et projets liés à la santé mentale portés par les partenaires et le CCAS, particulièrement dans le cadre des SISM ou dans le cadre d'actions de prévention des addictions et des comportements à risque.

Au regard de ces éléments, le CCAS entend soutenir l'action de l'association.

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention destinée à assurer l'association. Dans ce cadre, le CCAS soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an. Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions. Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo du CCAS. Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du CCAS

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 35 280€ en un versement unique au titre de l'année 2026 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention. Le versement sera effectué au compte de l'association sur la base du RIB transmis au CCAS.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

4.2 : Aide indirecte, valorisation locative et matérielle

Outre le versement d'une subvention en numéraire du CCAS, la ville de Givors apporte son concours par la mise à disposition de locaux estimée pour l'année 2026 à : 24 078 euros.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle du CCAS dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier du CCAS portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Un compte de résultat,
- Le rapport d'activités,
- Le rapport moral approuvé par l'AG,
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution,
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement et à tout moment, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, celui-ci peut respectivement :

- Exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- Diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la

présente convention que :

- Celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention.
- Les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le CCAS notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du CCAS de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le février 2026

Pour le CCAS

Pour l'association « Addictions France »

Monsieur le Président
Mohamed BOUDJELLABA

Monsieur le Président
Amine BENYAMINA

La Directrice des établissements du Rhône
Claire DESBATS

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_2-DE

CA_DEL260210_3

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

SUBVENTION 2026 - ANIMATION DU TIERS-LIEU DE SANTÉ DE GIVORS CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SOLSTISSE

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Afin de répondre aux enjeux d'accès aux droits de santé comme le stipule le Contrat Local de Santé, la Ville de Givors et son C.C.A.S ont piloté la création d'un tiers-lieu de santé.

Le tiers-lieu santé se veut un lieu ouvert, vivant et accessible à tous mais aussi un lieu d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et un lieu de prévention et promotion de la santé publique destiné aux aidants, usagers, habitants et citoyens.

Le tiers-lieu est au cœur d'un nouveau pôle santé composé d'une multitude de structures afin de développer une approche globale de la santé de

Le tiers-lieu, mis à disposition par la ville de Givors, est animé par l'association SOLSTISSE, créée autour d'un collectif de 7 professionnels médico-sociaux aux profils complémentaires de Givors et de la Métropole de Lyon, prenant la suite de l'association DANAECARE qui n'a pas souhaité poursuivre la collaboration.

L'association Solstisse a pour objet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, de favoriser l'accès au soin pour tous et toutes, et de promouvoir la santé comme bien commun, à travers le développement d'actions de santé, de promotion de la santé et de prévention dans une approche globale prenant en compte les déterminants sociaux et territoriaux de santé.

Le Tiers-Lieu Santé de Givors est un lieu dédié à la promotion de la santé pour les habitants et les professionnels.

Ses objectifs sont de :

- Développer les actions de promotion de la santé sur le territoire en lien avec les partenaires.
- Favoriser l'accès aux soins.
- Faciliter le parcours de soin des habitants.
- Améliorer la littératie en santé des habitants.
- Accompagner et renforcer les liens entre les professionnels de santé et les acteurs du territoire.
- Faciliter la mise en place d'actions et l'accompagnement de projets de santé innovants.
- Être un lieu ressource sur la santé pour les partenaires.

Le tiers-lieu de santé propose ainsi des ateliers gratuits dédiés à la santé organisés à travers différents espaces :

- Un espace ateliers/conférences/réunions pour travailler l'accès à la prévention santé et l'éducation thérapeutique via des formats d'éducation populaire et de promotion de la santé.
- Un espace de co-construction de projets santé pour le territoire et d'accueil pour projets de santé en groupe.
- Un espace « Comptoir des aidants » pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire, accueillir et orienter les aidants, travailler l'accessibilité aux soins, à la prévention santé, accompagner le parcours de soin, faire connaître les partenaires et ressources du territoire.

- Un espace « cuisine créative et pédagogique » pour travailler la santé à travers l'alimentation et la nutrition.
- Un espace de confidentialité pour l'accueil individuel et les rencontres aidants-associations.
- Un espace coworking pour les formations interprofessionnelles, l'accueil d'associations.
- Un espace pour des activités collectives : activités physiques adaptées, prévention périnatale, troubles du développement du langage.

Le Tiers-Lieu de Givors a budget prévisionnel de 90 000 euros pour l'année 2026.

Il permettra le fonctionnement de base des activités de prévention et de promotion de la santé. Cette subvention permettra aussi de répondre à des appels à projets permettant des cofinancements pour :

- Renforcer le tiers-lieu à travers des projets structurants ;
- Développer des partenariats hors-les-murs, particulièrement avec la médiatrice santé, pour se rapprocher des publics les plus éloignés des parcours de soins ;

La participation financière du C.C.A.S de Givors pour l'année 2026, constante par rapport à 2025, s'élève ainsi à 80 000 euros.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association SOLSTISSE d'un montant de 80 000 euros pour l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

La secrétaire de séance
Bérengère MONNET

Mohamed BOUDJELLABA

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_3-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
L'ASSOCIATION SOLSTISSE ET LE CCAS DE GIVORS
FONCTIONNEMENT DU TIERS-LIEU DE SANTE DE GIVORS
ANNEE 2026**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors (CCAS), ayant son siège place Jean Jaurès 69700 Givors, représenté par son Président en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désigné sous le terme « **le CCAS** », d'une part,

Et

L'association SOLSTISSE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 1bis, quai des Martyrs du 8 février 1962, 69700 GIVORS, représentée par Monsieur Benoît BLAES en qualité de président,

Ci-après désignée sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association Solstisse a pour objet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, de favoriser l'accès au soin pour tous et toutes, et de promouvoir la santé comme bien commun, à travers le développement d'actions de santé, de promotion de la santé et de prévention dans une approche globale prenant en compte les déterminants sociaux et territoriaux de la santé.

A travers l'animation et le développement du tiers-lieu de santé à Givors, l'association favorise et accompagne les initiatives pratiques innovantes en santé au service des habitants, des professionnels de santé et des partenaires du territoire.

Le tiers-lieu de santé de Givors est situé dans les anciens locaux de la CPAM. Sa complémentarité avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) est un atout pour apporter autant du soin que de la prévention santé aux Givordins.

De plus, le tiers-lieu s'inscrit dans des dynamiques « d'aller-vers » avec les partenaires du territoire afin de toucher les publics les plus éloignés des parcours de soins.

Enfin, le tiers-lieu de santé vise à apporter aux soignants de la MSP des espaces pour favoriser la créativité dans leur art du soin et leur permettre de développer des activités favorisant l'alliance thérapeutique. De cette façon, le tiers-lieu de santé vise à agir sur l'attractivité du territoire givordin pour les professionnels de santé.

Les impacts attendus du tiers-lieu de santé :

- Pour les usagers et habitants :
 - Accès aux droits de santé, à la prévention et aux soins de premier recours par un lieu qui change les regards sur le système de santé et amène vers le soin des publics très éloignés voire en refus de soin ;
 - Meilleure lisibilité et accessibilité des structures de santé en proximité pour assurer une continuité du soin, éviter les ruptures et réduire les délais de prise en charge ;
 - Espace d'éducation thérapeutique, de soutien aux aidants et de démocratie en santé pour une meilleure adhésion au soin, pertinence des dispositifs et autonomisation dans les démarches
- Pour les professionnels de santé :
 - Levier d'attractivité pour pérenniser et activer l'installation sur le territoire grâce à un espace de travail convivial, original, favorable au partage et à la mutualisation des savoirs et du matériel ; et grâce à l'interaction du tiers-lieu avec la MSP, le laboratoire d'analyses médicales et les partenaires médicaux et sociaux du territoire ;
 - Meilleure coordination des parties prenantes pour des politiques de santé plus adaptées ;
 - Recherche et émergence de projets en santé pour construire des réponses innovantes et adaptées aux besoins du territoire.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention destinée à assurer le fonctionnement annuel du tiers-lieu de santé de Givors portée par l'association.

Le fonctionnement et les actions portés dans le tiers-lieu de santé de Givors par l'association sont en cohérence avec les politiques publiques portées par le CCAS et la ville de Givors, particulièrement dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Toutes les actions proposées dans le tiers-lieu de santé, tant par SOLSTISSE que par les partenaires, sont gratuites et accessibles à tous.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions dans le tiers-lieu de santé de Givors et sur le territoire de la commune.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo du CCAS.

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du CCAS

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 80 000 euros en un versement unique au titre de l'année 2026 afin de permettre à l'association de faire fonctionner le tiers-lieu de santé dans les meilleures conditions.

Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes ou en cas de dépenses non liées à l'objet de la convention tel que défini dans l'article 1, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées.

Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

4.2 : Aide indirecte, valorisation locative et matérielle

Outre le versement d'une subvention en numéraire du CCAS, la ville de Givors apporte son concours par la mise à disposition de locaux estimée pour l'année 2026 à 27 600€

Le CCAS de Givors met également à disposition de SOLSTISSE du matériel, listé en annexe 1 de la présente convention, pour un montant estimé pour l'année 2026 à 16 061,78€ HT

Il est mis à disposition par le CCAS de Givors au titulaire tout au long de la présente convention et reste la propriété de celui-ci. Il ne peut être utilisé que dans le cadre des actions portées par le tiers-lieu de santé de Givors.

Il fera l'objet d'un inventaire qui sera complété au fur et à mesure des acquisitions réalisées.

L'association SOLSTISSE est responsable et redevable de toute dégradation de ce matériel mis à sa disposition par le CCAS de Givors.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle du CCAS dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier du CCAS portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Un bilan
- Un compte de résultat
- Le rapport d'activités
- Le rapport moral approuvé par l'AG
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle.

Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information de la CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement et à tout moment, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et/ou en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, le CCAS peut respectivement :

- Exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- Diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention que :

- Celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le CCAS notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du CCAS de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents

transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le février 2026,

Pour le CCAS

Pour l'association « SOLSTISSE »

Monsieur le Président
Mohamed BOUDJELLABA

Monsieur le Président
Benoît BLAES

ANNEXE 1

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET MOBILIER DE BUREAU PAR LE CCAS DE GIVORS A L'ASSOCIATION SOLSTISSE

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_3-DE



DANS LE BUREAU COORDINATION/ANIMATION, INVESTISSEMENT TOTAL DE 6 568,54€ HT

Matériel informatique :

- Cordon display male/hdmi male (x3),
- Textorm TXSEUTPS5B câble RJ4S (x3),
- Cherry KW 9200 Mini,
- 3D connexion cadmouse compact wireless,
- Lenovo PIGSGEN2 I71360P/ 16/5 12/A500,
- LACIE RUGGED MINI SSD ITO, CASE LOGIC LAPS-116 (NOIR).

Pour un sous-total de 2 010,53€

Pack Imprimante laser :

- IIYAMA XUB2792QSU-B6 27" IPS 2560X 1440 100HZ HAS

Pour un sous-total de 2 921.20€

Mobiliers de bureaux

- 4 bureaux Lagkaptén/Alex bureau : 555,96€
- 4 chaises de bureau, Flintan chaise de bureau avec accoudoirs : 359,96€
- 4 chaises de réunion, PABODA chai noir/REMMARN ris foncé : 139,96€
- 1 meuble de rangement, BILLY NNN bibl 80x28x106 blanc : 39,99€
- 6 étagères, LACK étagère murale 110x26 effet chêne blanchi : 101,94€
- 1 table de réunion, Table de réunion ronde piètement colonne métal : 439€

Pour un sous-total de 1 639,81€

DANS LA CUISINE CRÉATIVE, INVESTISSEMENT TOTAL DE 3 048,33€ HT

- Mini lave-vaisselle encastrable ELECTROLUX ESL2500R0 : 313,34€
- Four à micro-onde ESSENTIELS EG203s Carbone : 83,33€
- Frigo-congélateur COMBI LISTO RVDLI80 - 60hiv2 : 290,83€
- Four catalyseur encastrable INDESIT IFWS6540CIX : 249,16€
- Hôte aspirante FABER BEAT 430 BLANC : 379,17€
- Table à induction BEKO HII6400MT : 182,50€
- Plan de travail escamotable : 1 550€

DANS L'ENTRÉE, INVESTISSEMENT TOTAL DE 846,99€ HT

- 2 banquettes, EKENASET banq 112 KILANDA beige clair : 398€
- Présentoir mobile universel large noir 15 documents jusqu'au format A3 Paperflow : 289€
- Un meuble de séparation, Kallax étagère avec 4 accessoires : 19,99€

DANS LE COMPTOIR DES AIDANTS, INVESTISSEMENT TOTAL DE 186€ HT

12 présentoirs distributeurs de table A3 cases A5 : 186€

DANS LA ROTATIVE, INVESTISSEMENT TOTAL DE 2 817.98€ HT

- 5 tables de réunions, Table rabattable à roulettes Bruneau Practika Plus - plateau profondeur 70cm : 1775€
- 24 chaises de conférence, Chaise CONFÉRENCE ÉCO - pieds noir : 948€
- Meubles de rangement, KALLAX etag : 94,98€

DANS LE BUREAU DE CONFIDENTIALITÉ INVESTISSEMENT TOTAL DE 606,95€ HT

- 1 bureau Lagkaptén/Alex bureau : 138,99€
- 1 chaise de bureau, Flintan chaise de bureau av accoudoirs : 89,99€
- 2 chaises de réunion, PABODA chai noir/REMMARN gris foncé : 69,98€
- 1 table basse, HOL tab app 50x50 acacia : 49,99€
- 2 fauteuils, HERRÅKRA fau DISEROD jaune foncé : 258€

DANS L'ESPACE DE COWORKING » INVESTISSEMENT TOTAL DE 1 986 99€ HT

- 6 bureaux, Bureau Yale L 114 x P 50 cm avec étagère chêne : 894€
- 6 chaises de bureaux, Chaise de bureau SPRING assise simili cuir - avec accoudoirs - Mécanisme basculant centré - Pieds noir : 70€
- 2 canapés, GLOST AD 2 places KNISA bleu moyen : 238€
- Meuble de rangement, Kallax étagère avec support : 104,99€

TOTAL DE LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL : 16 061,78€ HT

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_3-DE

CA_DEL260210_4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 9 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ;
Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ;
Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte
JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT
Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE
Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI
Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Madame Françoise BATUT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Damien PELLAT
; Madame Aurèle LARCHEZ

**SUBVENTION 2026 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC
L'ASSOCIATION HESTIA AIDE ET SOINS**

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Le C.C.A.S encourage et soutient le développement d'actions visant à la mise en œuvre d'une
politique gériatologique active.

L'association Hestia Aide et Soins qui résulte d'une fusion-absorption de l'AMAD Rhône Sud
par l'AISIAD de Givors depuis le 1er juin 2020, a pour vocation :

- De faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées.
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale.
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager.
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, C.C.A.S, associations diverses.
- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun.

Elle a un caractère laïc.

Le C.C.A.S souhaite soutenir les actions de l'association Hestia Aide et Soins pour :

- L'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.
- Une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs de la ville.

Au regard de ces éléments, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale du C.C.A.S en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule.

Le C.C.A.S de Givors entend soutenir l'action de l'association et apporter une subvention de 25 000 euros.

Ce partenariat est encadré par des conventions annuelles depuis 2022, il est proposé de le renouveler pour l'année 2026 selon la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association Hestia Aide et Soins d'un montant de 25 000€ pour l'année 2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le président du C.C.A.S, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout acte afférent ;

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE HESTIA AIDE ET SOINS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS ANNEE 2026

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors, ayant son siège place Camille Vallin 69700 Givors, représenté par son président en exercice, monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désigné sous le terme « **le C.C.A.S** », d'une part,

Et

L'association pour le maintien et l'aide à domicile Hestia Aide et Soins, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 9 avenue du Professeur Fleming à Givors, représentée par madame Dominique Frety en sa qualité de présidente,

Ci-après désignée sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de ses orientations politiques dans les domaines de l'action sociale, et pour répondre aux besoins de la population âgée et handicapée de la commune, le C.C.A.S de Givors encourage et soutient le développement d'actions à caractère social et souhaite associer les partenaires à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins a pour vocation de :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées,
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale,
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager,
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, C.C.A.S, associations diverses,
- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de

respect des convictions de chacun. Elle a un caractère laïc.

Le siège de l'association est fixé à Givors, 9 avenue du Professeur Fleming.

Le C.C.A.S souhaite soutenir les actions d'Hestia Aide et Soins avec pour objectif que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.

Pour ces prestations précitées, l'association applique un barème de participation financière des adhérents en fonction de leurs ressources, défini nationalement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Par ailleurs, l'action de l'association s'inscrit dans une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs du territoire. Elle poursuit l'adaptation des services aux besoins des habitants et l'inscription dans une logique de développement social avec les relais associatifs et institutionnels de la ville.

Comme décrit ci-dessus, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale de du C.C.A.S de Givors en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule.

Au regard de ces éléments, le C.C.A.S de Givors entend soutenir l'action de l'association.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le C.C.A.S, d'une subvention. Elle est destinée à assurer des actions partenariales avec les différents acteurs de la commune dans une logique de développement social.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, des actions conformes à son objet social favorisant le maintien à domicile des givordins et à respecter les orientations inscrites et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Dans ce cadre, le C.C.A.S soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du C.C.A.S sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité (ce logo peut être récupéré auprès de la direction de la communication de la commune).

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du C.C.A.S

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le C.C.A.S de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de **25 000 euros** en un versement unique au titre de l'année 2026 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville de Givors.

Le C.C.A.S se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par le C.C.A.S (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

A ce titre, l'association s'oblige à accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la subvention allouée.

De plus, l'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes,
- Le rapport d'activité,
- Un bilan (exemple : compte rendu d'assemblée générale),

- Un compte de résultat.

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du C.C.A.S tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du C.C.A.S

L'association devra tenir informée le C.C.A.S, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le C.C.A.S de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le C.C.A.S de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

L'association s'engage par ailleurs à informer le C.C.A.S de tout changement relatif à son assujettissement à la TVA.

Le C.C.A.S se réserve la possibilité de recalculer la subvention en fonction du montant de la TVA non récupérable le cas échéant.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention, en application de l'article 6 ci-après.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le C.C.A.S se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement et à tout moment, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du C.C.A.S, celui-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Le C.C.A.S en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le C.C.A.S peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention :

- Que celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Que les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le C.C.A.S notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du C.C.A.S de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le.....2026 , en 2 exemplaires,

Pour le C.C.A.S de Givors,
Monsieur le Président,
Mohamed Boudjellaba

Pour l'association,
Madame la présidente
Dominique Frety

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_4-DE

CA_DEL260210_5

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

ADHÉSION A L'ASSOCIATION MÉTROPOLE AIDANTE- ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

L'association « Métropole aidante » a pour objet de faciliter l'accompagnement des proches aidants par des dispositifs de répit, de soutien et d'accompagnement sur le territoire de la Métropole de Lyon ainsi que d'informer et d'orienter les aidants vers ces dispositifs selon leurs besoins.

Elle est issue de la volonté de la Métropole de Lyon de déployer une politique globale et partenariale en faveur des aidants et visant à coordonner l'action des principaux acteurs associatifs, institutionnels et privés, porteurs d'une offre de soutien aux proches aidants.

Ce travail partenarial a ainsi abouti à la création de l'association « Métropole aidante » en 2019. Les membres du collège des fondateurs sont la fondation France répit, l'association des paralysés de France (APF) France handicap, la fondation OVE, France Alzheimer Rhône, l'association départementale d'amis et de parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) 69, l'Union nationale des amis et familles de maladies psychiques (UNAFAM) 69 et le groupe Association de prévoyance interprofessionnelle des cadres et ingénieurs de la région lyonnaise (APICIL).

La démarche réunit aujourd'hui près de 130 acteurs locaux (associations, établissements, services, institutions, organismes de retraite et de prévoyance, mutuelles, entreprises) et peut apporter une réponse unifiée et accessible aux 165 000 personnes qui accompagnent un proche en difficulté de santé à l'échelle de la Métropole de Lyon.

L'association « Métropole aidante » est financée pour son fonctionnement par la Métropole de Lyon, l'ARS AURA, APICIL et les adhésions qui émanent des collectivités locales, d'entreprises ou d'associations.

L'un des défis de l'association est de renforcer « l'aller vers » les proches aidants et la proximité avec les territoires où ils se trouvent afin que chacun puisse bénéficier des dispositifs de répit, de soutien et d'accompagnement adaptés à ses besoins.

Cette ambition de la proximité a été l'objet de l'adhésion du C.C.A.S de Givors à l'association « Métropole Aidante » en 2025.

En 2026, il est proposé de maintenir les permanences de l'association sur Givors et de renouveler l'adhésion du C.C.A.S de Givors.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 s'élève à 500 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant à faire adhérer le C.C.A.S de Givors à l'association « Métropole aidante » pour l'année 2026 ;
- **DE VERSER** la somme de 500 € correspondant à la cotisation pour l'année 2026.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260210_6

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 069-266910058-20260210-CA_DEL260210_6-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF P.R.E. POUR 2026

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le Programme Réussite Éducative introduit par le volet « égalité des chances » de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, témoigne d'une démarche innovante et d'une nouvelle approche dans la prise en compte des enfants les plus en difficulté.

Il se caractérise par une approche individualisée des parcours éducatifs définis par un groupe pluridisciplinaire de professionnels du territoire intervenant dans les champs scolaires, de la santé, du social, de l'éducation, de la culture, du sport.... Ce dispositif intéresse prioritairement les enfants de 2 à 16 ans issus des quartiers situés en politique de la ville.

Ce dispositif est porté depuis 2007 administrativement et financièrement par le Centre Communal d'Action Sociale de Givors et constitue le volet éducatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale puis le volet social du contrat de ville depuis 2015.

En 2025, ce dispositif a poursuivi ses missions à travers la mise en place d'accompagnements individuels ou collectifs spécifiques au P.R.E. et l'élaboration de parcours à travers l'offre de droit commun.

Ainsi, au cours de l'année 2025, 74 enfants ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

Pour ses actions, le P.R.E. a sollicité prioritairement l'offre du territoire mais il s'est également doté de moyens spécifiques pour certaines actions en recrutant des vacataires P.R.E.

Les partenaires de terrain sont mobilisés via le dispositif (Centres sociaux, C.A.D.A., conservatoire, médiathèque, I.T.E.P., C.M.P.P., C.M.P., A.J.D., les services de la Métropole, la M.S.P., le Tiers Lieu Santé, le service santé du C.C.A.S. etc.), associations locales, socio-culturelles et sportives (Sport dans la ville, Club, M.J.C. etc.).

D'autre part, le P.R.E. s'ouvre régulièrement au partenariat et participe à de nombreux temps de travail et d'échanges (participation aux équipes éducatives de l'éducation nationale, 2 groupes du Conseil Local de Santé Mentale, P.A.E.J., politique de la ville...).

Ce dispositif est cofinancé par l'État à travers l'A.N.C.T. (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Une convention pluriannuelle d'objectifs est conclue pour une durée maximale de trois ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Au titre de l'exercice 2025, l'État, sur le programme budgétaire Politique de la ville a contribué financièrement pour un montant de 80 000 €.

Pour l'année suivante 2026, les montants prévisionnels s'établissent ainsi :

Année 2026 : Action N° 1 : Ingénierie et fonctionnement : 63 400 €
 Action N° 2 : Action P.R.E : 16 600 €

Au titre de l'année 2026, le budget prévisionnel est de 188 965 €.

Il prévoit une répartition financière comme suit :

- Subvention sollicitée auprès du C.G.E.T. : 80 000 €
- Subvention sollicitée auprès de la Cité Éducative : 23 000 €
- Droit commun : 70 965 €

De plus, ce budget prévoit une valorisation par le C.C.A.S. d'un montant de 15 000 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
15 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le renouvellement du dispositif P.R.E sur l'année 2026.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260210_7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

RENOUVELLEMENT ADHESION ANISCG

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

L'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG) a été créée en 2003 avec quatre objectifs majeurs :

- Établir la mise en réseau des ISCG (Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie) en organisant des dynamiques régionales regroupant l'ensemble des professionnels concernés.

- Fédérer les différents acteurs locaux en assurant une d'ouvrage, dans l'élaboration d'un projet d'ISCG sur les d'extension du dispositif existant
- Proposer un catalogue de formations destinées aux ISCG, policiers, gendarmes et travailleurs sociaux
- Participer au développement du dispositif en assurant une fonction d'observatoire du dispositif d'interventions sociales en commissariat et gendarmerie.
- Une plateforme dédiée à l'écoute et au suivi des situations de mineurs victimes de prostitution ouverte également aux parents, aux proches des victimes de prostitution ainsi qu'aux professionnels.

Aujourd'hui, plus de 360 professionnels sont en poste et la vocation première de l'ANISCG n'en est que plus justifiée.

En 2024, le poste d'ISCG au commissariat de Givors/Grigny a été internalisé au C.C.A.S. de Givors.

En 2025, le C.C.A.S a adhéré à l'ANISCG, l'ISCG a ainsi pu intégrer un réseau de pairs et suivre des formations adaptées à son poste.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'ANISCG en 2026, pour permettre à l'intervenante en commissariat de continuer à bénéficier d'un réseau de professionnels, d'informations et de formations, favorisant la réalisation de ses missions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **DE RENOUVELER** l'adhésion à l'ANISCG au titre de l'année 2026;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches à cette adhésion, y compris le règlement de la cotisation annuelle ;
- **D'INSCRIRE** la dépense de 135,00 euros au budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260210_8

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A L'UDCCAS POUR L'ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

L'UDCCAS 69 (Union Départementale des CCAS du Rhône), a pour objectifs de :

- Regrouper, fédérer, soutenir, accompagner les C.C.A.S et les C.I.A.S du département du Rhône .
- Assurer une représentation locale.
- Participer à des groupes de travail.

- Coordonner des actions sociales.
- Développer les partenariats.

La cotisation annuelle pour une commune de moins de 21 000 habitants est fixée en 2026 à 1 570 euros.

Considérant l'intérêt pour le C.C.A.S de Givors de rejoindre ce réseau départemental afin de favoriser les échanges de pratiques, la mutualisation des ressources et la participation aux réflexions collectives sur les politiques sociales locales, il est proposé de renouveler l'adhésion à « l'Union Départementale des Centres Communaux et d'Action Sociale du Rhône » au titre de l'année 2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
15 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **DE RENOUVELER** l'adhésion à l'UDCCAS 69 « l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône » au titre de l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, y compris le règlement de la cotisation annuelle ;
- **DE DESIGNER** Françoise BATUT, vice-présidente du C.C.A.S, comme représentant du Conseil d'Administration du C.C.A.S de Givors à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS 69 ;
- **D'INSCRIRE** la dépense de 1 570 euros de cotisation annuelle au budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260210_9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A L'UNCCAS POUR L'ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S de Givors est adhérent de l'Union Nationale des C.C.A.S depuis de nombreuses années.

L'UNCCAS, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UNCCAS agit dans le respect des valeurs laïques et républicaines,

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des C.C.A.S/C.I.A.S.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des C.C.A.S/C.I.A.S.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'État, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

La cotisation annuelle à l'UNCCAS incluant l'abonnement à son magazine mensuel s'élève à 808,44 euros pour l'année 2026.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'UNCCAS au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **DE RENOUVELER** l'adhésion à l'UNCCAS au titre de l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, y compris le règlement de la cotisation annuelle ;
- **D'INSCRIRE** la dépense de 808,44 euros de cotisation annuelle au budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérangère MONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260210_10

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT
Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE
Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI
Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

ACTIVITÉS SENIOR DU 2ÈME TRIMESTRE 2026

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser l'isolement pour les seniors givordins.

- Ateliers numériques par thématique.
- Atelier sécurité routière : théorie et pratique.
- Café-papote avec thématique.
- Marche dynamique.
- Danse en ligne.
- Découverte de jeux extérieur.
- Gouter-concert avec Chorale Arc en ciel.

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne.
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S.
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S.
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place).

Il est programmé pour le deuxième trimestre 2026 :

Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette »

10 personnes maximum par atelier.

Tarifs : Imposable : 5,00 €.

Non imposable : 3,50 €.

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €.

Extérieur : 6,00 €.

Journée : « La TERRINE » :

50 personnes maximum.

Tarifs : Imposable : 49,00 €.

Non imposable : 31,30 €.

Bénéficiaires ASPA : 14,70 €.

Extérieur : 58,80 €.

Demi-journée : Musée de l'Illusion :

30 personnes maximum.

Tarifs : Imposable : 27,50 €.

Non imposable : 19,25 €.

Bénéficiaires ASPA : 8,25 €.

Extérieur : 33,00 €.

Repas à thème à la restauration senior (selon tarification en vigueur)

Mai : « souvenirs-souvenirs ».

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

Conditions de remboursement ou d'avoir de l'activité à l'utilisateur :

- En cas d'annulation de l'activité.
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif.
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin.
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le deuxième trimestre 2026, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 2ème trimestre 2026 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL260210_11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Convocation : 05/02/2026

Affichage liste délibérations : 13/02/2026

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt six, le dix février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Brigitte JANNOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Delphine PAILLOT

Madame Dalila BOUGHOUICHE a donné procuration à Madame Martine SYLVESTRE

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Xavier REBECHE a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ

SÉJOUR SENIOR 2026 : PARTENARIATS AVEC L'ANCV ET BELLAMBRA : CONDITIONS D'INSCRIPTION

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Afin de favoriser les départs en vacances des personnes retraitées aux revenus modestes, le C.C.A.S conventionne depuis plusieurs années avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour les séjours seniors en vacances.

En 2026, l'ANCV ne formalise plus son partenariat sous forme de convention mais par notification de subvention. Le C.C.A.S sous réserve de réception de cette notification, propose de reconduire un voyage annuel à destination des seniors Givordins.

A l'instar des sorties et activités à la journée, il est proposé de recueillir la distinction des tarifs selon le niveau de ressources des usagers, en distinguant les imposables et ceux bénéficiant de l'ASPA. Il sera établi un tarif pour les personnes non givordines.

Il est proposé de mettre en place un séjour pour 34 personnes : 32 seniors + une accompagnatrice + un chauffeur selon les modalités suivantes.

Un(e) bénévole encadrera le groupe pendant toute la durée du séjour.

Le séjour est offert pour tout responsable de groupe.

1/ Hébergement

Le lieu d'hébergement proposé est le Village Vacances Bellambra au Pradet pour un séjour de 7 nuits du 5 au 12 septembre 2026 au prix de 484 euros.

Suite à la notification de subvention de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, certains usagers pourront bénéficier d'une aide financière d'un montant de **212 euros**.

2/ Transport

Un bus sera affrété afin d'assurer les trajets entre Givors et lieu de résidence ainsi que pour se rendre à des excursions sur place. Le coût est de 222,23 € par personne

3/ Assurance

Le montant de l'assurance multirisque est de 13,68€ par personne.

4/ Taxe de séjour

La taxe de séjour est de 1,11 € par personne/jour soit un total de 7,77 €.

5 / Aide ANCV

Pour bénéficier de l'aide de l'ANCV, le montant de la ligne « Revenu imposable » de l'avis d'imposition 2025 doit être inférieur ou égal à 17 066 € pour une personne seule ou à 32 199 € pour un couple marié ou pacsé. Ce montant d'impôt est augmenté pour chaque demi-part supplémentaire, selon le tableau ci-dessous :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
Personne seule	17066	22814	28563	34311	40060	45808	51557	57305	63054	68802	74551

Couple marié ou pacsé	–	–	32199	37948	43696	49445	55193	60942	66690	72439	78187
-----------------------	---	---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

6/ Aide C.C.A.S

Le coût du transport pour les usagers, selon leur niveau de ressources (imposables, non imposables, ASPA et extérieur) est pris en charge par le C.C.A.S pour les bénéficiaires de l'ASPA et augmenté de 20% pour les personnes extérieures à Givors.

7/ Tarifs

Les tarifs appliqués aux voyageurs seront :

Activités proposées	Modalités	Tarif usagers plein tarif	Tarif usagers bénéficiaires de l'aide ANCV	Tarif usagers ASPA	Tarif usagers extérieurs
Séjour au Pradet	Une accompagnatrice encadre le groupe toute la durée du séjour	Prix du séjour : 484€ Prix du car : 222,23 € Assurance : 13,68€ Taxe de séjour : 7,77€	Prix du séjour : 272€ (Déduction faite de l'aide ANCV) Prix du car : 222,23€ Assurance : 13,68€ Taxe de séjour : 7,77€	Prix du séjour : 272€ (Déduction faite de l'aide ANCV) Prix du transport (pris en charge par le CCAS) : 0€ Assurance : 13,68€ Taxe de séjour : 7,77€	Prix du séjour : 484€ Prix du car : 267,88€ Assurance : 13,68€ Taxe de séjour : 7,77€
TOTAL	0€	727,68€	515,68€	293,45€	773,33€

8 / Conditions de paiement et annulation

Chaque participant devra s'acquitter du prix du séjour, du prix de l'assurance, du transport et de la taxe de séjour. En cas d'annulation ou rapatriement, l'usage des documents demandés par l'assurance quand celui-ci lui demandera.

Une liste complémentaire de candidats au séjour sera établie afin de remplacer les personnes qui annuleraient leur séjour avant la date du règlement.

Afin de permettre l'accessibilité financière au séjour, aux personnes âgées, il est proposé la possibilité de payer celui-ci en 3 fois avant le départ.

9/ Conditions d'inscription et d'attribution

Une semaine de pré-inscription se fera du **lundi 20 avril au vendredi 24 avril 2026**, pendant les horaires d'ouverture du service (les seniors intéressés devront déposer une photocopie de leur dernier avis d'impôts et de leur pièce d'identité et leur numéro de téléphone).

Cinq critères d'attribution au séjour ont été retenus selon l'ordre suivant :

1 Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant à Givors, n'étant jamais parti et bénéficiant de l'aide ANCV.

2 Retraité de 60 ans et plus, ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant Givors et n'étant jamais parti et ne bénéficiant pas de l'aide ANCV.

3 Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant Givors et n'étant pas parti en 2025 et bénéficiant de l'aide ANCV.

4 Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant Givors et n'étant pas parti en 2025 et ne bénéficiant pas de l'aide ANCV.

5 Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, extérieur à Givors.

Après application de ces critères, et si besoin, la sélection se fera en fonction des revenus : priorité est donnée aux retraités avec les plus petites ressources et selon l'ancienneté de la participation au dernier voyage pour ceux rentrant dans les critères 3 et 4.

Les personnes retenues seront rappelées afin qu'elles remplissent leurs dossiers dans sa globalité.

10/ Remboursement

Les remboursements se feront en cas de maladie ou hospitalisation sur présentation d'un justificatif ou suffisamment à l'avance pour que la personne puisse être remplacée par une autre en liste d'attente.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
15 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le choix du séjour à destination des retraités ainsi que les tarifs proposés, les conditions de paiement et d'annulation, les critères d'attribution des places, exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la réalisation de ce séjour ;
- **DE DIRE** que les dépenses seront imputées au chapitre 11 et les recettes au chapitre 70 du budget 2026 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.